

Guide de la famille et de l'écopier

2023 - 2024

Évènement
autour
de l'enfant
et de la
famille



Du 17 au 29
novembre 2023

SOMMAIRE

	Édito	5
	Vos élus	6
	Portail familles	9
	La petite enfance	11
	L'école et le périscolaire	23
	La jeunesse et l'enseignement secondaire et supérieur	55
	La prévention et les aides	69
	Les infos pratiques	81
	Index alphabétique	87



ÉDITO

Cette année, je signerai seul cet éditorial de notre traditionnel *Guide de la famille et de l'écolier*. Chantal Brault, premier adjoint au maire en charge notamment de la politique familiale et éducative, de la petite enfance, de la jeunesse et de la prévention, nous a quittés en août. Chantal Brault a porté avec force et dynamisme, à mes côtés et au sein de la majorité municipale, la politique familiale que nous voulons pour Sceaux. Les familles sont les principales bénéficiaires de l'action municipale. Les dépenses qui leur sont consacrées mobilisent 40 % du budget communal, et plus de la moitié des agents communaux travaillent pour elles au quotidien. Il s'agit d'un choix clair et constant de la majorité municipale, affirmé au travers de très nombreuses prestations, du projet éducatif communal (lire en page 9), reflet d'une politique éducative choisie et ambitieuse, qui alimente la démarche de continuum éducatif et le projet éducatif de territoire 2022-2025 coconstruit avec l'Éducation nationale, pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, et organiser ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. La cohérence et la force de notre démarche devaient beaucoup à l'engagement personnel et constant de Chantal Brault, qui a su également mobiliser nos équipes communales et l'ensemble de nos partenaires. Les familles sceennes, les petits, les enfants, et les jeunes Scéens lui doivent beaucoup. Elle les aimait beaucoup. Nous poursuivrons naturellement cette politique, parce que c'est une politique utile aux familles sceennes.

L'éducation des enfants doit rester notre priorité. Les actions menées ces dernières années pour les plus jeunes ont été significatives. Elles se sont poursuivies en 2022 avec l'ouverture des lieux d'accueil enfants/parents (LAEP). Par ailleurs le projet de construction d'une crèche au 172 rue Houdan est désormais lancé, et l'année 2024 verra le lancement de l'aménagement d'une mini-crèche dans les locaux libres de l'école du Petit-Chambord. La Ville poursuit également ses projets au bénéfice des enfants scolarisés avec les projets de verdissement des cours d'écoles et de centre de loisirs, le déploiement de Mobilikids, l'installation de tableaux numériques interactifs dans les classes de CM1 et CM2, et le déploiement d'un nouveau dispositif de Réussite éducative à l'automne. Depuis le printemps 2023, la newsletter "Le Petit Scéen" met en lumière les coulisses des activités proposées à vos enfants par la Ville sur les temps scolaires et périscolaires. Si vous ne la recevez pas, rendez-vous sur sceaux.fr > contactez-nous.

Enfin, suite au succès du 1^{er} Forum des droits de l'enfant en 2022, un grand rendez-vous autour de l'enfant et de la famille sera organisé du 17 au 29 novembre 2023. Nous espérons vous y retrouver nombreux. Bonne rentrée.



PHILIPPE LAURENT
Maire de Sceaux

VOS ÉLUS

Philippe Laurent

Maire

Le maire reçoit sur rendez-vous
à l'hôtel de ville.

Secrétariat : 01 41 13 33 06

Jean-Philippe Allardi

Adjoint au maire

Culture, patrimoine, esthétique
urbaine, campus urbain

Florence Presson

Adjointe au maire

Transitions, économie circulaire
et solidaire

Francis Brunelle

Adjoint au maire

Action sociale, santé publique

Isabelle Drancy

Adjointe au maire

Finances et commande publique

Philippe Tastes

Adjoint au maire

Sports

Sylvie Bléry-Touchet

Adjointe au maire

Attractivité économique et tourisme

Patrice Pattée

Adjoint au maire

Espace public et mobilités

Monique Pourcelot

Adjointe au maire

Seniors, aidants, vie locale

Christian Lancrenon

Conseiller municipal délégué

Relations européennes et
internationales

Roselyne Holuigue-Lerouge

Conseillère municipale déléguée

Logement, habitat et population

Jean-Pierre Riotton

Conseiller municipal délégué

Sécurité

**Vous pouvez rencontrer
vos élus sur rendez-vous
au 01 41 13 33 00
ou sur sceaux.fr > contactez-nous**



IN MEMORIAM

CHANTAL BRAULT

Premier adjoint
au maire 2001-2023

Les conseils participatifs locaux

Le conseil d'Enfants

Il est composé de 33 enfants issus des classes de CM1 et CM2, élus pour deux ans. Le conseil est renouvelé par moitié tous les ans. Au cours de leur mandat, les jeunes élus participent à des réunions de travail organisées en commissions, ainsi qu'à trois réunions plénières présidées par le maire à l'hôtel de ville. Ils représentent l'ensemble de leurs camarades des classes élémentaires, découvrent le fonctionnement des institutions et s'engagent pour porter des projets citoyens ou solidaires. Force de propositions, les jeunes élus sont à l'origine de nombreux projets. Ils sont également associés aux événements citoyens tels que les commémorations nationales. Enfin, la Ville est à l'écoute du jugement qu'ils portent sur les repas qui leur sont servis à l'école.

Le conseil consultatif des familles et de la vie de l'enfant

Cette instance anime la réflexion et le débat sur les actions menées par la Ville en matière d'éducation. Présidé par le maire, ce conseil comprend des représentants du conseil municipal, l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, les directeurs d'école et des représentants de parents d'élèves pour chaque école et multi-accueil. Des membres de l'administration communale concernés par les sujets et des partenaires sont sollicités en fonction des problématiques spécifiques, dans l'objectif d'apporter leurs compétences professionnelles.



Portail familles : rendez-vous sur sceaux.espace-famille.net

Cet espace est le vôtre ! Chaque parent crée son compte à partir duquel il met à jour ses données personnelles, et visualise en un clin d'œil l'agenda de toutes les inscriptions, réservations et réalisations de ses enfants aux activités auxquelles ils sont inscrits. Les inscriptions et réservations sont facilitées : pré-inscription en ligne des enfants en crèche et inscription des enfants à l'école (maternelle et élémentaire). Les réservations (ALSH mercredis et vacances) sont simplifiées : en deux clics, vous pouvez réserver, modifier ou supprimer les réservations de vos enfants et voir immédiatement le résultat sur le planning. Enfin, la facturation est elle-aussi facilitée, avec la possibilité de faire calculer votre quotient familial en ligne ou encore d'adhérer en ligne au prélèvement automatique.

En outre, le Portail familles s'adapte aux différents types de supports (ordinateur, tablette, smartphone) et intègre les normes d'accessibilité les plus récentes à destination des personnes en situation de handicap.

Projet éducatif communal (PEC)

Le PEC formalise la politique éducative de la Ville à destination des 0-25 ans. Les projets éducatifs des services Petite enfance, Animation, Affaires scolaires, Vie des écoles, Jeunesse-Prévention et Action sociale-Santé-Handicap s'inscrivent dans ce cadre.



Pour découvrir les axes et les objectifs stratégiques, scannez ce QR code.

the 'information' and 'communication' fields. The 'information' field is defined as:

...the study of the nature, uses and functions of information, and the ways in which it is created, communicated, evaluated and used. (p. 1)

The 'communication' field is defined as:

...the study of the nature, uses and functions of communication, and the ways in which it is created, communicated, evaluated and used. (p. 1)

These definitions are very broad and cover a wide range of topics. However, they do provide a useful starting point for discussing the relationship between information and communication.

In the following sections, we will discuss the relationship between information and communication in more detail. We will also discuss the importance of this relationship for the development of the information and communication fields.

The relationship between information and communication is a complex one. It is one that has been the subject of much debate and discussion. However, there are some key points that are worth noting.

First, information and communication are closely related concepts. Information is the content of communication, and communication is the process of conveying information.

Second, information and communication are both essential for the development of a society. Without information, we would not be able to make decisions or take action. Without communication, we would not be able to share information or work together.

Third, information and communication are both constantly changing. As technology advances, the ways in which we create, communicate, evaluate and use information and communication are constantly changing.

Fourth, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

Fifth, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

Sixth, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

Seventh, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

Eighth, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

Ninth, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

Tenth, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

Eleventh, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

Twelfth, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

Thirteenth, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

Fourteenth, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

Fifteenth, information and communication are both essential for the development of the information and communication fields. Without information and communication, these fields would not exist.

La petite enfance



Crèche Les Musiciens

Les chiffres clés de la petite enfance (2022)

► Fonctionnement annuel des crèches municipales

4,53 millions d'euros



Budget de fonctionnement

335

enfants accueillis
(+ 22 enfants accueillis
dans les crèches associatives
conventionnées avec la Ville)



66,06 %

Taux de réponse aux
demandes d'accueil

314 377

heures d'accueil

► Une place en crèche

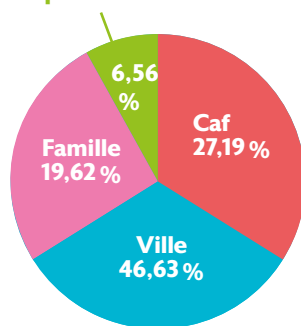


19 702 euros

Coût moyen annuel



Département



► Un an au Ram-rap

123 matinées d'accueils-jeux au Ram-rap avec **95** enfants accompagnés par **41** assistantes maternelles et parentales.

Les modes d'accueil collectif

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Sceaux compte cinq structures collectives municipales. Elles ont pour mission de favoriser l'éveil et le bien-être des enfants, de veiller à leur santé et leur sécurité, et d'accompagner le passage du milieu familial à un environnement collectif. L'encadrement des enfants est assuré par un personnel qualifié, placé sous la responsabilité de la directrice. Des cuisiniers préparent les repas sur place. En outre, un médecin et une psychologue interviennent au sein de chaque établissement.

Les établissements proposent trois types d'accueil :

- l'accueil régulier à temps complet ou partiel d'un à cinq jours qui est formalisé par un contrat annuel ;
- l'accueil occasionnel qui s'organise en fonction des besoins ponctuels des familles et des places disponibles ;
- l'accueil d'urgence pour une période définie et après examen de la situation particulière de l'enfant et de sa famille.

Les enfants sont accueillis à partir de l'âge de dix semaines et jusqu'à leur entrée en école maternelle, du lundi au vendredi de 8h à 18h30. Les équipements municipaux sont fermés entre Noël et le jour de l'An ainsi que trois semaines au mois d'août.

Le règlement de fonctionnement est consultable sur :
sceaux.fr › mon-quotidien › les-modes-daccueil-collectif

Renseignements : service Petite enfance au 01 41 13 33 00

Multi-accueil Charaire

Directrice : Christelle Albuison
Jardin Blanche-Le-Chevallier
Capacité : 45 places

Multi-accueil de l'avenue de la Gare

Directrice : Aurélie Auer
12 avenue de la Gare
Capacité : 42 places

Multi-accueil des Blagis

Directrice : Yoldès Dajean
10/12 rue du Docteur-Roux
Capacité : 51 places

Maison Les musiciens

Multi-accueil Clef de sol

Directrice : Isabelle Dudout

2 rue Albert 1^{er}

Capacité : 41 places

Multi-accueil Clef de fa

Directrice : Anne-Christine Declève

2 rue Albert 1^{er}

Capacité : 41 places

ÉQUIPEMENTS ASSOCIATIFS

Équipements conventionnés

La crèche collective Pom' d'api a signé une convention avec la Ville qui finance une partie du coût de fonctionnement dans le cadre de l'accueil des jeunes enfants scéens de moins de 3 ans.

Accueil collectif Pom' d'api

6 rue des Coudrais

Tél. : 01 55 52 10 81

lacomptine2@aol.com

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 8h à 19h
- le vendredi de 8h à 17h30

Capacité : 46 places

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les pré-inscriptions

Pour toute demande de place en multi-accueil, les familles doivent d'abord créer leur espace personnel sur le Portail familles : sceaux.espace-famille.net, puis créer leur composition familiale : enfant né, enfant à naître... Une fois cette étape validée, il faut constituer un dossier de demande en ligne.

La pré-inscription sur liste d'attente s'effectue à partir du début du 6^e mois de grossesse. Les documents suivants sont à joindre impérativement :

- extrait d'acte de naissance ou certificat de grossesse de l'enfant concerné ;
- justificatif d'activité professionnelle (pour une demande de 4 à 5 jours par semaine) ;
- deux justificatifs de domicile à Sceaux : acte notarié ou dernière quittance de loyer, taxe d'habitation recto/verso et/ou taxe foncière, facture d'eau ou d'électricité de moins de trois mois ;
- un justificatif d'identité des parents ;
- un acte de naissance de chaque enfant à charge ;
- attestation de la Caisse d'allocations familiales des Hauts de Seine de moins de trois mois (Caf 92) mentionnant votre numéro d'allocataire et votre adresse sur Sceaux.

Pour compléter le dossier, la naissance de l'enfant doit obligatoirement être confirmée dans le mois qui suit auprès du service Petite enfance, au moyen de l'extrait d'acte de naissance transmis via le Portail familles. Enfant ou parent en situation de handicap, n'oubliez pas de le signaler et de joindre un justificatif afin qu'un tarif spécifique soit appliqué. Une coordinatrice santé handicap est joignable au 01 41 13 33 44.

EQUIPEMENTS PRIVÉS

Crèche Or Haya

Directrice : Rivka Danow

28 avenue Georges-Clemenceau

Tél. : 01 55 52 04 68

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Capacité : 28 places

Crèche privée Les petites canailles

Président : Damien Tondelli

146 rue Houdan

Tél : 01 58 83 48 35

lespetitescanailles.fr

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Capacité : 25 places

TARIFS DES PRESTATIONS D'ACCUEIL

La participation financière des familles est établie selon le barème en vigueur fixé par la Caf. Ce barème correspond à un taux d'effort établi en fonction des ressources imposables et du nombre d'enfants à charge. Le montant est ensuite calculé selon le nombre d'heures d'accueil contractualisées (toutes les heures réservées sont dues), déduction faite des semaines de congés réservés.

Les parents ayant un enfant en structure d'accueil municipale doivent faire calculer le montant de leur participation familiale lors de la constitution du dossier, au service Finances/facturation, et le faire actualiser chaque année.

Exemples de tarification horaire (au 01/01/23) en fonction de la composition de la famille et des ressources du foyer :

COÛT D'UNE HEURE DE CRÈCHE	TAUX D'EFFORT	FAMILLE A	FAMILLE B	FAMILLE C	FAMILLE D
Ressources annuelles ⁽¹⁾		8 539€	31 000€	46 744€	69 600€
Revenu mensuel ⁽²⁾		754,16€	2 937,84€	3 895,33€	6 000,00€
1 enfant à charge	0,0619%	0,47€	1,82€	2,41€	3,71€
2 enfants à charge	0,0516%	0,39€	1,52€	2,01€	3,10€
3 enfants à charge	0,0413%	0,31€	1,21€	1,61€	2,48€
4 à 7 enfants à charge	0,0310%	0,23€	0,91€	1,21€	1,86€
8 enfants et + à charge	0,0206%	0,16€	0,61€	0,80€	1,24€

⁽¹⁾ Les ressources annuelles sont déterminées par la Caf de la façon suivante :

Cumul des ressources nettes telles que déclarées perçues par l'allocataire et son conjoint au cours de l'année de référence :

- revenus d'activité professionnelle et assimilés, pensions, retraites, rentes et autres revenus imposables ;
- déduction des pensions alimentaires versées.

NB : les frais réels et les abattements fiscaux ne sont pas déduits.

⁽²⁾ Revenu mensuel : ressources annuelles/12

Pour les crèches associatives, la participation familiale mensuelle est calculée en fonction des critères de la Caf (revenus et nombre d'enfants), comme pour les crèches municipales. À cela s'ajoute une adhésion - et parfois une caution - demandée par l'association à chaque rentrée. Le plafond de ressources pris en compte est parfois différent.

Écolocrèches

Très engagée en faveur du développement durable, la Ville met en œuvre de nombreuses actions destinées à labelliser

“écolocrèches” l'ensemble des multi-accueils : sensibilisation des enfants à l'écologie dès le plus jeune âge, choix du mobilier, des jeux, des produits d'entretien, ou encore mise en place de repas valorisant les produits bio et de qualité... Les multi-accueils Charaire et Musiciens sont labellisés depuis octobre 2021. En 2022, les multi-accueils de la Gare et des Blagis sont entrés dans la démarche.



Activités hors les murs

Les enfants bénéficient selon les établissements de sorties au parc, au marché et à la bibliothèque. La bibliothèque du Centre social et culturel des Blagis (CSCB) accueille les enfants du multi-accueil des Blagis une fois par semaine pour des séances d'éveil autour du livre.



Relais des assistantes maternelles et parentales (Ram-rap)

La garde à domicile ou chez une professionnelle

ASSISTANTES MATERNELLES

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants mineurs généralement âgés de moins de six ans. Avant d'accueillir un enfant, elle doit obligatoirement avoir été agréée par le Département. Le service de protection maternelle et infantile (PMI) des Hauts-de-Seine est chargé d'assurer l'agrément, la formation et le suivi de ces professionnelles.

Obtenir la liste des assistantes maternelles agréées :

- relais assistantes maternelles et parentales (Ram-rap) : 01 78 76 44 76 / ram-rap@sceaux.fr.

Service des modes d'accueil individuel du Conseil départemental des Hauts-de-seine : 01 55 59 44 56 / sam.bourglareine-fontenay-sceaux@hauts-de-seine.fr

AUXILIAIRES PARENTALES

L'auxiliaire parentale prend en charge entre deux et quatre enfants chez son ou ses employeur(s) en cas de garde partagée. Elle n'a pas d'agrément de la PMI mais peut travailler en collaboration avec des associations de placement d'auxiliaires parentales.

LE RELAIS PETITE ENFANCE / RAM-RAP

Il propose différents services pour les parents et futurs parents :

- informer, conseiller : modes de garde, droits et devoirs du particulier employeur ;
- accompagner : préparer un contrat, effectuer une démarche administrative, orienter en cas de conflit ;
- mettre en relation : diffusion de la liste des assistantes maternelles agréées.

Pour les assistantes maternelles et parentales, le Ram-rap offre un lieu pour :

- informer, conseiller : droit du travail, évolution professionnelle, formations ;
- accompagner : favoriser l'éveil des enfants lors des accueil-jeux, orienter en cas de conflit ;
- mettre en relation : partage d'expérience avec les autres professionnels.

Accueil-jeux

Le Ram-rap propose aux assistantes maternelles et parentales de participer à des temps d'activités plusieurs matinées par semaine avec les enfants qu'elles accueillent. Ces ateliers permettent de développer la motricité, la créativité et la curiosité de l'enfant. L'accueil-jeux est accessible de 9h à 11h30 (hors mercredis), sur inscription. La participation est gratuite.



Relais assistantes maternelles et parentales (Ram-rap)

3 rue Michel-Charaire

Animatrice et responsable : Véronique Le Marec

Tél. : 01 78 76 44 76 - ram-rap@sceaux.fr

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- mercredi de 8h30 à 12h
- accueil-jeux de 9h à 11h30 (hors mercredis)

Permanences téléphoniques et accueil sur rendez-vous :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30
- mercredi de 8h30 à 12h

Tél. : 01 78 76 44 76 - ram-rap@sceaux.fr

Le Ram-rap est subventionné par la Caf qui a financé les travaux d'aménagement et participe chaque année aux frais de fonctionnement.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Les LAEP accueillent tous les enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés d'au moins un parent ou d'un membre de leur famille. Ces lieux anonymes et gratuits sont des espaces d'épanouissement, de socialisation pour les enfants et d'échange pour les familles.

Deux accueillantes vous y attendent toute l'année, deux matinées par semaine, à l'exception des vacances scolaires où les LAEP seront ouverts une semaine sur deux (Toussaint, Noël, hiver, printemps). Fermeture le mois d'août.

Accueil enfants-parents des Blagis

10/12 rue du Docteur-Roux

Tél. : 01 41 13 33 00

petite-enfance@sceaux.fr

Ouvert les vendredis de 9h30 à 11h30

Accueil enfants-parents Charaire

Jardin Blanche-Le-Chevallier

Tél. : 01 41 13 33 00

petite-enfance@sceaux.fr

Ouvert les mercredis de 9h30 à 11h30

Bébé Dom 92

Le Département verse une aide sous la forme d'une allocation aux parents d'enfants de moins de 3 ans qui ont recours à une auxiliaire parentale ou à une assistante maternelle agréée. Voir tableau des aides financières, p. 76.

L'école et le périscolaire



Fête des Ateliers

Les chiffres clés de la vie scolaire et périscolaire (2022-2023)

► Au quotidien, à Sceaux

1892

enfants à l'école
à la rentrée
2022-2023

76 %
des élèves à la
pause méridienne

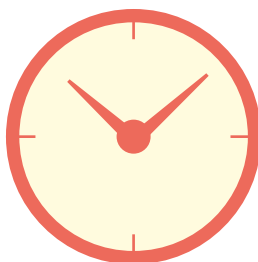


231

enfants de maternelle
accueillis après l'école

50

enfants aux centres
d'accueil du matin
avant l'école



329

enfants à l'étude

et

198

enfants d'élémentaire
accueillis

► Pendant les vacances scolaires

Accueils de loisirs / Mini-séjours / Séjours 6-12 ans

177 enfants

120 enfants

62 enfants

6

millions euros

Budget de
fonctionnement
annuel
des services
municipaux liés à la vie
scolaire, l'enfance et la

► Loisirs et découvertes toute l'année

330

enfants aux accueils
de loisirs le mercredi



Inscriptions scolaires

La définition de la carte scolaire, les affectations dans les écoles et les inscriptions scolaires relèvent de la responsabilité du maire. Cependant, l'admission définitive à l'école maternelle ou élémentaire est prononcée par le directeur de l'école.

INSCRIPTION EN PETITE SECTION DE MATERNELLE

Pour la scolarisation des enfants en petite section de maternelle - nés avant le 31 décembre 2021 – à la rentrée de septembre 2024, les inscriptions se dérouleront du mardi 2 janvier au vendredi 5 avril 2024. Elles s'effectueront en ligne sur le Portail familles de la Ville.

Pièces à fournir :

- deux justificatifs de domicile à Sceaux : acte notarié ou dernière quittance de loyer, facture d'eau ou d'électricité de moins de trois mois, relevé de charges de copropriété ;
- un justificatif d'identité des responsables légaux (pièces d'identité, passeports...) et tout acte justifiant de la situation familiale de l'enfant (séparation ou divorce des parents, tutelle, etc.) ;
- un acte de naissance de chaque enfant à charge dont l'enfant à inscrire ;
- le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires.

Une démarche à effectuer au plus tôt

L'inscription à l'école est à effectuer dès que possible. En effet, le nombre d'inscrits a une incidence directe sur les décisions d'ouverture ou de fermeture de classes prononcées par la direction académique.

En cas de déménagement

Les familles qui déménagent ont pour obligation de déclarer leur changement d'adresse. Dans le cas d'un déménagement hors de Sceaux, si les enfants poursuivent leur scolarité au sein d'une école maternelle ou élémentaire publique à Sceaux, les prestations seront facturées à un tarif extérieur, appliqué à compter du premier jour du mois suivant le déménagement. En cas de déclaration tardive, la Ville appliquera le tarif extérieur à compter du mois du déménagement effectif et calculera une facture complémentaire pour la famille.

> Pour toute situation particulière ou si vous venez d'emménager à Sceaux, contactez le service Vie scolaire au 01 41 13 33 00 ou sceaux.fr > contactez-nous

ASSURANCE SCOLAIRE

Pour garantir les dommages causés ou subis par votre enfant, il est nécessaire de souscrire une assurance dite “responsabilité civile et individuelle d’accident”. Cette assurance, recommandée seulement pour les heures de classe, est obligatoire pour les autres activités : sorties et voyages scolaires, visites de musée, classes de découverte, accueils périscolaires et de loisirs, études dirigées et pause méridienne.

Vérifiez sur votre contrat d’assurance si les risques scolaires, péri et extra-scolaires sont bien inclus. À défaut, contactez votre assureur ou l’une des associations de parents d’élèves qui vous proposera un contrat d’assurance adapté. L’attestation d’assurance sera demandée par la direction de l’établissement scolaire.

L'INSTRUCTION DANS LA FAMILLE

À compter de la rentrée 2022, le régime de déclaration d’instruction dans la famille est remplacé par un régime d’autorisation préalable. À la suite de la promulgation de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, il ne pourra être dérogé à l’obligation de scolarisation obligatoire dans un établissement scolaire public ou privé de l’ensemble des enfants soumis à l’obligation d’instruction (enfants âgés de trois à seize ans), que sur autorisation délivrée par les services académiques, pour des motifs tirés de la situation de l’enfant et limitativement définis par la loi.

> Pour plus de renseignements, contactez l’Inspection de l’Éducation nationale de la 20^e circonscription au 01 30 83 44 84



Les établissements scolaires de Sceaux

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le nombre de classes envisagé pour chaque école est susceptible d'évoluer à la rentrée.

École maternelle des Blagis

Directeur : Laurence Ortheau

1 place des Ailantes

Tél. : 01 41 13 93 58

Nombre de classes : 6

École élémentaire des Blagis

Directeur : Stéphane Boret

2 place des Ailantes

Tél. : 01 41 13 93 52

Nombre de classes : 14 et une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

École maternelle du Centre

Directrice : Nathalie Portal

7 rue Marguerite-Renaudin

Tél. : 01 41 13 93 63

Nombre de classes : 6

École élémentaire du Centre

Directrice : Danièle Fior

6 rue Marguerite-Renaudin

Tél. : 01 41 13 93 60

Nombre de classes : 14

École maternelle des Clos-Saint-Marcel

Directrice : Anne-Rozenn Martin

46 avenue de la Gare

Tél. : 01 41 13 93 03

Nombre de classes : 7

École élémentaire des Clos-Saint-Marcel

Directrice : Viviane Bechet

48 avenue de la Gare

Tél. : 01 41 13 93 01

Nombre de classes : 13

École du Petit-Chambord (maternelle et élémentaire)

Directeur : Nicolas Lezer

6 et 8 allée de Trévis

Tél. : 01 41 13 92 97

Nombre de classes : 12 et une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

École Sainte-Jeanne-d'Arc (maternelle et élémentaire)

Directrice : Marie-Pierre Labatte

7 rue du Docteur-Berger

Tél. : 01 41 13 07 95

Établissement conventionné, sous contrat d'association avec la Ville qui participe aux frais de fonctionnement.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour favoriser la scolarisation et répondre aux besoins éducatifs spécifiques des élèves en situation de handicap, l'ensemble des parties prenantes est mobilisé pour construire un projet personnalisé de scolarisation (PPS) dès lors que la famille a saisi la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap. Il est utile également de signaler le handicap en mairie au moment de l'inscription scolaire. Pour l'ensemble de vos démarches, vous pouvez être aidé par la chargée de mission Handicap au 01 41 13 33 00.

L'ULIS

L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) accueille des enfants présentant des troubles des fonctions cognitives. Installée à l'école du Petit-Chambord avec une implication forte de l'équipe pédagogique, l'Ulis permet aux enfants de bénéficier d'un enseignement adapté, en effectif réduit, tout en proposant des temps avec des enfants de leur âge. En effet, l'Ulis participe à certaines activités (sport, sorties, classes de découverte, etc.) avec les autres classes de l'établissement.

L'UPE2A

L'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), installée à l'école élémentaire des Blagis, est une classe élémentaire réservée aux élèves non-francophones qui viennent d'arriver en France. Les élèves y sont orientés par l'Académie. L'enseignant dispense des cours de français (12 heures par semaine), en effectif réduit. Les enfants retrouvent leur classe d'âge au sein de l'école pour les autres matières. À l'issue de cette classe d'intégration, les enfants peuvent, au choix, réintégrer leur école de secteur ou demander un maintien de scolarité à l'école élémentaire des Blagis par le biais d'une dérogation.

Services de l'Éducation nationale

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Inspecteur : Olivier Boissière
4-6 avenue du Parc
92260 Fontenay-aux-Roses
Tél. : 01 30 83 44 84

DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE (DASEN 92)

Directeur académique des services de l'Éducation nationale : Frédéric Fulgence
167 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex
Tél. : 01 71 14 29 29
www.ac-versailles.fr

MÉDECINE SCOLAIRE

Ce service du ministère de l'Éducation nationale organise dans les établissements scolaires des actions d'éducation pour la santé. Il assure un bilan de santé au cours de la sixième année de l'enfant et participe à l'accueil des enfants présentant une maladie chronique ou un handicap, en collaboration avec la PMI et les réseaux de soins locaux.

> Consultations au centre médico-scolaire situé à l'école élémentaire des Blagis,
2 place des Ailantes

Prendre rendez-vous : santescolaire.sceaux@ac-versailles.fr ou 01 41 13 93 53.

RECTORAT

Recteur : Étienne Champion
3 boulevard de Lesseps
78000 Versailles
Tél. : 01 30 83 44 44

Parents d'élèves et vie scolaire

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

FCPE : fédération des conseils de parents d'élèves

PEEP : parents d'élèves de l'enseignement public

Il existe également des groupements de parents indépendants. Les informations concernant chaque association sont affichées dans les écoles. Vous pouvez faire parvenir vos courriers aux associations à l'adresse de l'école.

CONSEILS D'ÉCOLE

Les conseils d'école, présidés par les directeurs, sont composés d'enseignants, du premier adjoint au maire délégué à la Politique familiale et de l'éducation, et de représentants de parents d'élèves. Les personnes qualifiées : psychologue scolaire, médecin, infirmière et intervenants agréés par l'Éducation nationale peuvent être invités à ces instances. Des élections sont organisées en octobre dans chaque établissement pour désigner les représentants des parents au sein de ces conseils. Chaque conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- statue sur le projet d'école proposé par l'équipe pédagogique ;
- peut donner son avis sur tout ce qui concerne la vie de l'école, son fonctionnement et les activités périscolaires (classes de découverte, études dirigées, animations, etc.).

MOBILI'KIDS - ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE

En 2022, la Ville a créé sa première "rue école". L'objectif est de limiter la circulation automobile pour assurer la sécurité des enfants et leur permettre de se rendre à l'école de manière autonome, en privilégiant la mobilité douce (marche, vélo, trottinette...). L'école du Petit-Chambord a fait l'office d'établissement-pilote lors de cette première phase de mise en œuvre du dispositif, nommé Mobili'kids, qui a vocation, à terme, à être déployé aux abords de toutes les écoles de la Ville. Au printemps 2023, la phase de concertation et de co-construction a débuté dans les trois autres groupes scolaires pour une mise en œuvre dans les prochains mois.

ON SE "CARAPATTES" ?

Le nouveau plan d'action de Mobili'kids, co-construit avec les parents d'élèves, comprend aussi le renforcement du dispositif Carapattes. Ce système de déplacement a été mis en place pour permettre aux élèves du Petit-Chambord de se rendre à l'école à pied, accompagnés par des parents volontaires. Aujourd'hui, une ligne existe au départ du croisement rue Lakanal/avenue du Président-Franklin-Roosevelt. Les parents peuvent mettre en place d'autres lignes dans les secteurs qui les concernent.

> Renseignements auprès de l'association des parents d'élèves du Petit-Chambord.

Accompagnement scolaire et éducatif

Espace-relais

3 square de Bretagne

Cet espace s'adresse aux jeunes de 7 à 15 ans. Durant les périodes scolaires, un accompagnement scolaire est proposé sous forme d'aide aux devoirs. Pour certains élèves, un dispositif de tutorat peut être mis en place. L'implication des parents est demandée pour favoriser les progrès de l'enfant. Durant les vacances scolaires, les jeunes peuvent profiter de sorties culturelles et sportives.

> Renseignements : service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00 ou sceaux.fr

Centre social et culturel des Blagis (CSCB)

2 rue du Docteur-Roux

Le CSCB propose aux élèves des classes élémentaires, des collèges et des lycées une aide à la scolarité encadrée par des bénévoles. Le travail de ces derniers se fait en liaison avec les familles.

> Renseignements et inscriptions : CSCB au 01 41 87 06 10 ou cscblagis@wanadoo.fr.

ACTIONS SOUTIEN PARENTALITÉ

Le Centre social et culturel des Blagis propose écoute et orientation des parents en fonction de leurs besoins. Tout au long de l'année sont organisés des groupes de paroles de parents, des cafés des parents thématiques ou encore des conférences, des ateliers parents-enfants, et des ateliers ou sorties intergénérationnelles. Animées par des professionnels, ces actions sont organisées pour permettre de trouver des réponses aux problématiques rencontrées et de renforcer les liens dans la famille en y intégrant la grand-parentalité. La référente famille est également présente pour accompagner les familles dans la réalisation de leurs projets.

PROJET PHARE

En partenariat avec l'Éducation nationale dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT), le dispositif de lutte contre le harcèlement dit "dispositif Phare" est déployé dans le traitement des cas avérés de harcèlement scolaire. Le dispositif Phare mobilise directeurs d'école et responsables municipaux du service Animation.

La famille peut s'adresser au directeur de l'établissement dans lequel l'enfant est scolarisé et/ou au service Animation situé à l'hôtel de ville au 01 41 13 33 00 ou via sceaux.fr > contactez-nous.

RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

Le Rased est un service public, gratuit, dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Il contribue à résoudre les difficultés d'apprentissage ou d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves, en collaboration avec les équipes pédagogiques.

> Rased Blagis-Sceaux, 2 place des Ailantes. Tél. : 01 41 13 93 55.

DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (NOUVEAU)

Le dispositif vise à apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux enfants dès la maternelle et jusqu'au collège. Les actions contribuent à la réussite scolaire et éducative des élèves ainsi qu'à leur intégration sociale et citoyenne. Elles sont mises en place en accord avec les familles.

Le coordonnateur Réussite éducative travaille sur 4 axes : identification des difficultés de l'enfant, établissement d'un diagnostic de la situation, proposition d'un parcours éducatif adapté, suivi de l'enfant. Il intervient sur demande de la famille ou des structures d'accueil.

> Pour plus d'informations, contactez le pôle Famille et solidarités au 01 41 13 33 00 ou via sceaux.fr > contactez-nous.

L'organisation des temps scolaire et périscolaire

Pour la rentrée 2023, qui se fera le 4 septembre, la ville de Sceaux a adopté pour les écoles maternelles et élémentaires l'organisation du temps suivante :

	7h30 - 8h30	8h30 - 11h30	11h30 - 13h30	13h30 - 16h30	16h30 - 18h30
LUNDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir
MARDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir
MER-CREDI	ALSH - Accueil en journée complète dans le centre de loisirs du quartier Arrivée échelonnée de 7h30 à 9h30 Départ échelonné de 16h30 à 18h30				
JEUDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir
VEN-DREDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir

Temps scolaire : temps organisé par l'Éducation nationale

Temps périscolaire : temps organisé par la Ville

APC (Activités pédagogiques complémentaires) : organisées par les enseignants entre 11h30 et 13h30

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

Une journée à l'école

ACCUEIL DU MATIN

Les accueils de loisirs sont ouverts (sauf le jour de la rentrée) dans les quatre groupes scolaires de la Ville, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20. Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Trait d'union entre la famille et l'école, c'est un temps d'activités calmes qui est proposé aux enfants. Ils sont encadrés par des animateurs qu'ils connaissent et retrouvent sur le temps de la pause méridienne et le soir.

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial et varient, pour l'année 2023, entre **19,53 euros** et **48,12 euros** (forfait mensuel). Tarif unitaire (jusqu'à quatre séances maximum dans le mois) : **3,95 euros**. Ces tarifs sont valables pour l'année 2023. Ils sont susceptibles d'être révisés à compter du mois de janvier 2024.

PAUSE MÉRIDienne ET ATELIER

Restauration scolaire

Près de 120 personnes (directeurs d'école, animateurs et agents des écoles) participent au bon déroulement de ce service. 211 308 repas et 36 250 goûters, confectionnés et livrés par un prestataire extérieur, sont servis chaque année en liaison froide.

Les tarifs de la pause méridienne sont fixés en fonction du calcul du quotient familial et varient **entre 0,75 euro et 9,07 euros (tarifs unitaires 2023)**. Ils incluent la fourniture du repas, son service, l'encadrement des enfants, ainsi que les ateliers. **Ces tarifs sont valables pour l'année 2023. Ils sont susceptibles d'être révisés à compter du mois de janvier 2024.**

Commission des menus

Le plus grand soin est apporté à l'élaboration des menus et au suivi de la qualité des repas. La commission des menus est composée de l'adjoint au maire délégué à la Politique familiale et de l'Éducation ; de représentants du service Vie des écoles ; des directeurs d'école ; de représentants d'associations de parents d'élèves ; de jeunes élus du conseil d'enfants qui s'expriment sur la qualité des repas proposés, élaborent un menu plaisir et prennent part aux choix qui seront opérés pour les menus suivants ; des responsables des offices de restauration et des animateurs référents sur le temps de midi, ainsi que de représentants de la société prestataire. Elle se réunit tous les deux mois afin d'examiner les propositions de menus et faire valoir toute observation en vue d'apporter des améliorations.

Allergies et troubles de santé : une attention particulière

La ville de Sceaux a mis en place, en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, un protocole d'accueil individualisé (PAI) permettant l'accueil des enfants ayant un trouble de santé (allergies ou intolérances alimentaires, maladies chroniques, situation de handicap...) au sein des structures scolaires et périscolaires. En 2022-2023, 115 PAI ont été acceptés, dont 24 paniers repas. Les enfants peuvent ainsi être accueillis au restaurant scolaire et y déjeuner avec leurs camarades sous la surveillance du personnel sensibilisé aux risques de réactions allergiques.

Recommandations pour la fourniture de paniers repas par les familles

En cas d'impossibilité exceptionnelle pour la Ville de fournir un repas à votre enfant sur le temps de la pause méridienne, il peut être demandé aux familles de fournir un panier repas froid.

Cette situation exceptionnelle est anticipée par une communication en amont via le Portail familles.

Ateliers

Les ateliers sont organisés sur le temps de la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Les enfants peuvent participer librement aux ateliers. Leur coût est inclus dans le prix de la pause méridienne.

... en maternelle

Activités proposées pour les enfants de moyenne et grande section : parcours motricité, jeux sportifs, activités manuelles, contes, jeux de société, jeux musicaux, parcours sportifs, théâtre/m Marionnettes, ludothèque, couture, jeux anciens, jeux extérieurs, jeux d'imitation, jeux libres, jeux de construction. Pour les classes de petites sections, un temps de repos est proposé.

... en élémentaire

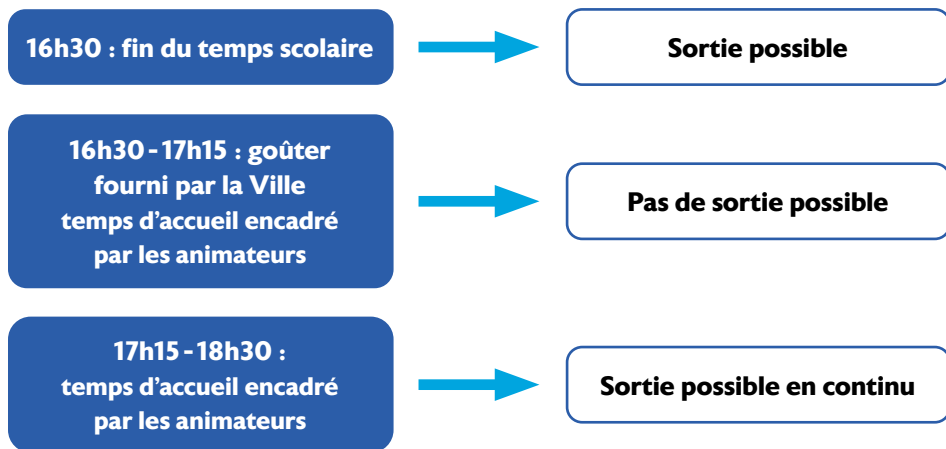
Activités proposées : origami, calligraphie, tissage, théâtre, informatique, danse, ludothèque, contes, tennis de table, peinture, multisports, sports collectifs, loisirs créatifs, bibliothèque, jeux de construction. L'organisation des ateliers peut différer d'une école à l'autre en fonction des projets des équipes pédagogiques, des intervenants et des locaux disponibles.

ACCUEIL DU SOIR DES ÉCOLES MATERNELLES

Les accueils de loisirs sont ouverts au sein de toutes les écoles maternelles, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 18 h 30. Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles de la Ville. La réservation se fait le matin même à l'école. Les enfants inscrits retrouvent les animateurs avec lesquels ils ont partagé la pause méridienne. Après le goûter (fourni par la Ville), ils peuvent participer à des activités et jeux collectifs ou individuels. Les familles peuvent récupérer l'enfant entre 17h15 (après le goûter) et 18h30.

Les tarifs sont fixés à partir du calcul du quotient familial et varient, pour l'année 2023, entre **22,31 euros** et **55,66 euros** (forfait mensuel). Tarif unitaire (pour quatre séances maximum dans le mois) : **5,47 euros**. Ces tarifs sont valables pour l'année 2023. Ils sont susceptibles d'être révisés à compter du mois de janvier 2024.

Attention : tout retard après 18h30 est facturé (28 euros par tranche de 30 minutes).



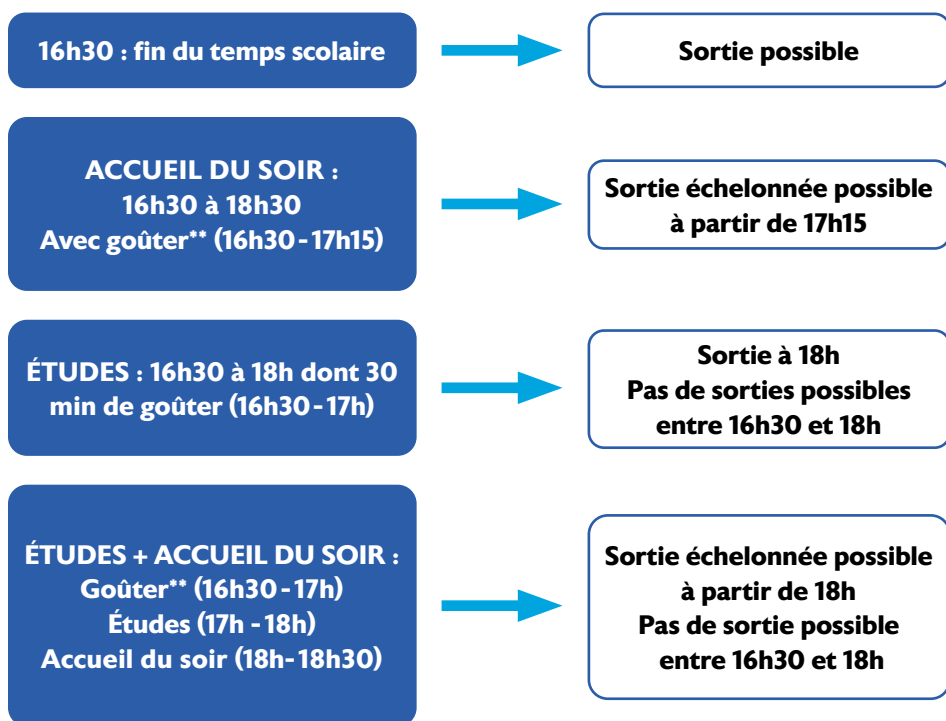
ACCUEIL DU SOIR DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Les familles peuvent venir chercher leurs enfants après la classe à 16h30.

Si ce n'est pas le cas, 3 possibilités s'offrent aux familles :

- accueil du soir ;
- études dirigées ;
- études dirigées + accueil du soir.

Attention : tout retard après 18h30 est facturé (28 euros par tranche de 30 minutes).





Activités à l'école

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Sceaux bénéficient, pendant le temps scolaire, d'activités sportives, culturelles et de prévention organisées par la Ville, en lien avec l'inspection de l'Éducation nationale, les enseignants et avec le concours de différents partenaires.

SPORT

Éducation physique et sportive (EPS)

La Ville finance, pour toutes les classes élémentaires publiques, une heure hebdomadaire d'éducation physique et sportive. Trois éducateurs sportifs interviennent ainsi dans les écoles au côté de l'enseignant. Cet enseignement est complété par des rencontres sportives annuelles entre les écoles, en octobre généralement, réunissant toutes les classes élémentaires.

En 2023-2024, dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, des activités supplémentaires seront proposées aux écoles.

Apprentissage de la natation

Les enfants scolarisés en CP, CE1 et CM2 bénéficient de séances de natation à la piscine des Blagis sur le temps scolaire. Leur encadrement et leur sécurité sont placés sous la responsabilité de l'enseignant et des éducateurs brevetés d'État.

La Ville prend en charge le financement du transport pour les écoles les plus éloignées.

CULTURE

Bibliothèque

La Bibliothèque accueille les classes avec leur enseignant pour des séances de conte, de présentation et prêt de livres, d'expositions ou de recherches documentaires. L'écoute musicale active est proposée pour les maternelles et les CP. La Bibliothèque propose également une offre numérique pour les CE2 et CM1.

École et cinéma

"École et cinéma" est un dispositif pédagogique qui permet aux élèves la découverte de films dans un objectif d'éducation à l'image. Le cinéma municipal Trianon accueille toute l'année les classes inscrites au dispositif.

Musique et danse

Soucieuse d'introduire la musique de haut niveau au sein de ses écoles, la Ville permet aux enfants de la petite section de maternelle au CE2 de recevoir une initiation musicale ou corporelle assurée par des intervenants du conservatoire de Sceaux/Bourgl-la-Reine (CRD) agréés par le ministère de l'Éducation nationale. En cycle 3 (CM1 et CM2), les élèves participent aux concerts des "grands élèves" du CRD et certains de ces grands élèves interviennent dans les écoles.

Spectacles et musée à Sceaux

Les élèves des classes maternelles et élémentaires peuvent assister à des spectacles au théâtre Les Gémeaux/Scène nationale, dans le cadre de la programmation dédiée au jeune public (une participation est demandée). Le musée du domaine départemental de Sceaux propose également des animations auxquelles les enseignants peuvent s'inscrire.

INTERNET ET LE NUMÉRIQUE

La Ville a doté toutes les écoles élémentaires d'un tableau blanc interactif. Ces derniers ont été installés dans la bibliothèque ou dans la salle informatique afin qu'ils soient accessibles pour chaque classe. Toutes les écoles sont reliées à Internet par une connexion sécurisée.

En partenariat avec l'Éducation nationale, un projet numérique pour les écoles élémentaires a été mis en place. Celui-ci est en cours de réalisation et consiste à doter tous les enseignants d'un ordinateur portable, et à déployer des vidéoprojecteurs interactifs dans les classes.

"Permis Internet"

Ce programme national de responsabilisation des enfants vise à permettre un usage vigilant, sûr et responsable d'Internet. Destiné aux élèves de CM2, ce dispositif pédagogique a été mis en place à Sceaux à la rentrée 2015. Il est animé par un officier de prévention de la police nationale qui remet aux enfants un "permis Internet" à la fin de l'année.

CODE DE LA ROUTE

"Permis piéton"

Le "Permis piéton" est une initiative nationale de prévention du risque piéton chez l'enfant. Les élèves de classes de CE2 des écoles de la ville y participent. Ce dispositif est organisé conjointement avec le commissariat de Châtenay-Malabry, le service Tranquillité Urbaine de la Ville et la direction académique des services de l'Éducation nationale.

Savoir rouler à vélo

Les élèves des écoles de la ville bénéficient d'une formation complète réalisée par la Ville dans le cadre du nouveau programme pédagogique "Savoir rouler à vélo" déployé à partir de la rentrée 2022. L'objectif de ce programme est d'offrir aux jeunes sortant de l'école primaire une réelle autonomie pour circuler à vélo en toute sécurité, au travers de trois modules mêlant apprentissage théorique et pratique.

CLASSES DE DÉCOUVERTE - VOYAGES SCOLAIRES

La Ville favorise depuis de nombreuses années les départs volontaires en classes de découverte. Chaque année, de nombreux enfants des écoles de Sceaux partent avec leurs enseignants pour travailler dans un autre cadre que celui de l'école. Ils découvrent un environnement à thème pendant cinq jours et quatre nuits. Cette année, 11 classes dont 305 enfants ont pu bénéficier de ce moment privilégié.

Afin d'alléger la participation des familles aux revenus les plus modestes, la Ville prend à sa charge entre 20% et 85% du coût du séjour. Les élèves de grande section des écoles maternelles profitent quant à eux des journées d'excursion, celles-ci sont entièrement financées par la Ville (le transport et les entrées).

LABEL E3D - ETABLISSEMENT EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2022, trois écoles ont reçu le label ministériel E3D, une vraie culture du développement durable instaurée dans les écoles depuis quelques années a pu porter ses fruits. Cela marque davantage le partenariat fort entre la Ville et les écoles.

L'objectif est de conduire une approche transversale à l'échelle de l'école toute entière. Cette démarche permet de mettre en valeur les projets EDD existants et d'en développer de nouveaux.

Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à connaître et comprendre les enjeux du développement durable pour pouvoir agir, que ce soit au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de la vie. La démarche E3D contribue ainsi à la formation de citoyens informés, et engagés, amenés à être force de proposition.

Le mercredi et les vacances scolaires

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Parties prenantes du projet éducatif communal de la Ville, les accueils de loisirs ont pour mission de favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant. Dans le cadre d'un projet pédagogique annuel, les projets d'activités sont élaborés autour d'un thème fédérateur décliné sous des angles multiples : activités manuelles, plastiques, de motricité, culturelles mais aussi sorties, grands jeux d'aventure, etc. Les familles sont fréquemment invitées à découvrir les équipements et les réalisations des enfants lors des journées ou soirées "portes ouvertes".

Le mercredi

Les enfants domiciliés à Sceaux sont accueillis les mercredis de 7h30 à 18h30 au sein de chaque quartier :

- groupe scolaire des Blagis : accueil de loisirs des Blagis (4 place des Ailantes) ;
- groupe scolaire du Centre : les élémentaires sont accueillis à l'accueil de loisirs (8 quater rue Marguerite-Renaudin), les maternelles sont accueillis à l'école maternelle (7 rue Marguerite-Renaudin) ;
- groupe scolaire des Clos-Saint-Marcel : accueil de loisirs des Clos (46 avenue de la Gare) ;
- groupe scolaire du Petit-Chambord : accueil de loisirs du Petit-Chambord (6 et 8 allée de Trévisé).

Les inscriptions administratives et les réservations en accueil de loisirs s'effectuent depuis le Portail familles comme suit :

- 1** Inscription administrative à l'activité ALSH du mercredi de 7h30 à 18h30. Cette inscription vaut pour l'année scolaire.
- 2** Réservation sur calendrier au plus tard le lundi de la semaine précédente. Passé ce délai, le tarif est doublé. Pour faciliter les démarches, le portail permet aux familles de faire des réservations à l'année ou selon une récurrence à leur convenance.
- 3** Modification et annulation possible au plus tard le lundi de la semaine précédente sans facturation. Au-delà de ce délai, la journée non consommée est facturée (hors présentation d'un justificatif médical sous 5 jours ouvrés).

À noter :

- toute modification doit se faire sur le Portail familles dans les délais mentionnés ci-dessus ;
- un enfant qui n'est pas inscrit ne peut être accueilli à l'accueil de loisirs ;
- aucun remboursement ne pourra être effectué sans présentation d'un certificat médical sous 5 jours ouvrés.

Pendant les vacances

La Ville organise l'accueil des enfants domiciliés à Sceaux et âgés de 3 à 12 ans de 8h à 18h30. Les enfants scéens, nés en 2021, pourront bénéficier de l'accueil de loisirs durant les vacances d'été 2024.

Les inscriptions administratives, les réservations et annulations sont à effectuer sur le Portail familles de la Ville. D'une façon générale, début des réservations environ 2 mois avant le début de chaque période de vacances scolaires et clôture des réservations 15 jours avant le début des vacances sauf pour les vacances d'été clôturées début juin. Le service Animation vous informe régulièrement par courriel des délais, des dates d'ouverture et de clôture des réservations pour chaque période de vacances scolaires. Vous pouvez également retrouver ces informations sur le Portail familles (rubrique *Actualités*).

Activités associatives : pensez aux coupons Enfants !

Pour encourager la pratique d'activités sportives et artistiques par les Scéens de 5 à 11 ans, la Ville propose une aide financière aux familles dans le cadre de conventions avec des associations locales : voir tableau des aides financières, p. 78.



Vacances scolaires automne, printemps et été (juillet) :

	8h - 18h30 Arrivée échelonnée de 8h à 9h30 - Départ échelonné de 16h30 à 18h30
LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI	ALSH - Accueil en journée complète dans le centre de loisirs du quartier jusqu'au CE2 sauf les enfants scolarisés au Petit-Chambord accueillis au centre de loisirs des Blagis ALSH - Accueil en journée complète dans le centre de loisirs du Centre pour les CM1-CM2

- Enfants scolarisés dans les groupes scolaires des Blagis et du Petit-Chambord (petite, moyenne et grande section ; CP, CE1 et CE2) : **ALSH des Blagis**, 4 place des Ailantes ;
- Enfants scolarisés dans le groupe scolaire des Clos Saint-Marcel (petite, moyenne et grande section ; CP, CE1 et CE2) : **ALSH des Clos Saint-Marcel**, 46 avenue de la Gare ;
- Enfants scolarisés dans le groupe scolaire du Centre, (petite, moyenne et grande section) : **École maternelle du Centre**, 7 rue Marguerite Renaudin ;
- Enfants scolarisés dans le groupe scolaire du Centre (CP, CE1 et CE2) : **ALSH du Centre**, 8 quater rue Marguerite Renaudin ;
- Tous les enfants (CM1, CM2) : **Club de loisirs**, 8 quater rue Marguerite Renaudin.

Vacances scolaires hiver et été (août) :

En fonction des effectifs, regroupement possible de tous les enfants scolarisés à Sceaux dans l'accueil des Blagis.

Tarifs 2023

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial :

- mercredis : entre **1,65 euro** et **25,10 euros** (tarifs à la journée, repas et goûter inclus) ;

Attention : tout retard de l'enfant est facturé (28 euros par tranche de 30 minutes).



STAGES MULTISPORTS SCÉENS (SMS)

La Ville encourage la pratique sportive en proposant des stages multisports pendant les vacances scolaires, destinés aux enfants scéens âgés de 8 à 12 ans. Les disciplines proposées sont variées afin d'éveiller la curiosité des enfants et de développer différentes aptitudes. Les stages sont encadrés par les éducateurs sportifs de la Ville. Les jeunes bénéficient par ailleurs des conseils pédagogiques des clubs scéens partenaires. Les stages se déroulent principalement au site sportif et de loisirs des Blagis (26 bis avenue Jean-Jaurès) de 9h30 à 16h30. L'organisation des journées est coordonnée par la Ville. Le repas est à prévoir par la famille.

Les inscriptions sont ouvertes un mois et demi avant le démarrage des stages et se terminent une semaine avant. Le nombre de places étant limité à 36, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. La fiche d'inscription peut être retirée à l'hôtel de ville ou à France services ou encore téléchargée depuis sceaux.fr.

Tarifs 2023

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial pour les Scéens et selon un tarif forfaitaire pour les non Scéens avec obligation de s'inscrire pour l'intégralité de la période.

MINI-SÉJOURS D'ÉTÉ

Dans le cadre des accueils de loisirs, la Ville organise des mini-séjours ouverts aux enfants de 4 à 12 ans domiciliés à Sceaux. Ils sont organisés pendant les vacances d'été et encadrés par les animateurs connus des enfants. Au programme : poney, cirque, jeux, etc.

Les programmes et les modalités d'inscriptions sont communiqués environ un mois avant la période d'inscription.

Les inscriptions se font depuis le Portail familles.

SÉJOURS DE VACANCES

Ces séjours payants proposés aux Scéens se déroulent pendant les vacances d'hiver pour les enfants âgés de 8 à 12 ans. Chaque année, la Ville sélectionne des organismes auxquels sont confiés les enfants. Les séjours sont retenus en fonction de leur destination et de leur projet. Afin d'alléger la participation des familles les plus modestes, la Ville prend à sa charge jusqu'à 85% du coût du séjour. Les programmes décrivant les séjours sont publiés un mois avant la période d'inscription. Ils sont disponibles dans les équipements municipaux ou téléchargeables sur sceaux.fr.

Les inscriptions se font depuis le Portail familles.



Miniséjour : activité karting

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial est calculé en fonction des ressources et de la situation familiale. Le tarif payé par chaque famille est proportionnel à son quotient familial et s'ajuste donc à l'évolution des ressources et de la situation familiale. Les familles percevant l'allocation éducation enfant handicapé (AEEH) sont facturées au taux d'effort immédiatement inférieur pour l'enfant accueilli en crèche.

Pour le calcul du quotient familial de l'année civile 2023, effectuer cette démarche :

- **soit sur le Portail familles** : rendez-vous sur votre compte sceaux.espace-famille.net, rubrique "mon quotidien – Autres démarches – Facturation : Demande de calcul QF 2023" et complétez votre demande de calcul du quotient familial en joignant les documents mentionnés ci-après :

- **soit au service Finances/facturation** – rez-de-chaussée de l'hôtel de ville – 122 rue houdan munis des documents mentionnés ci-après :

- deux justificatifs de domicile :
 - **justificatif 1** : une facture EDF de moins de trois mois ;
 - **justificatif 2** : pour les locataires : une quittance de loyer de moins de trois mois ; pour les propriétaires : le dernier relevé de charge de copropriété ou une facture d'eau de moins de trois mois ;
- l'avis "primitif" d'imposition ou de non-imposition de l'année 2022 (relatif aux revenus de l'année 2021) de toutes les personnes vivant au foyer ;
- l'attestation de paiement de la Caisse d'allocations familiales de moins de trois mois avec l'adresse de résidence à Sceaux, mentionnant les enfants et le montant des prestations ;
- tout acte justifiant de la situation familiale de l'enfant (en cas de séparation ou divorce des parents, tutelle, etc.) ;
- le dernier bulletin de salaire de toutes les personnes vivant au foyer ;
- la carte d'invalidité : les personnes handicapées bénéficient d'une demi-part supplémentaire.

Vous pouvez également faire une estimation de votre quotient familial grâce à un simulateur disponible sur le Portail familles.

En cas de séparation, les deux parents restent payeurs solidaires des factures émises par la Ville. S'ils souhaitent que l'un des parents ne soit plus payeur solidaire, ils doivent effectuer une démarche conjointe auprès du service Finances/facturation.

La présence des deux parents est requise. Les deux parents peuvent également adresser une demande écrite individuelle. Dans ce cas, chaque parent sera rappelé par le service pour confirmation.

Le quotient familial s'applique à compter du 1^{er} jour du mois suivant le calcul. Si un événement particulier intervient (naissance, etc.), il est nécessaire de faire réactualiser le quotient familial. Ainsi, par exemple, si une famille déclare une naissance le 15 septembre, le quotient familial nouvellement calculé s'appliquera aux tarifs à compter du 1^{er} octobre et à la facture émise vers le 12 novembre qui reprend les consommations de ce mois d'octobre.

À noter :

La Ville n'applique pas de rétroactivité de calcul des quotients familiaux ou de ressources familiales.

Exemples de calcul de quotients familiaux en fonction de la composition de la famille et des ressources du foyer :

QUOTIENT FAMILIAL	FAMILLE A	FAMILLE B	FAMILLE C	FAMILLE D
Ressources annuelles ⁽¹⁾	14400€	38800€	70800€	86000€
Revenu mensuel ⁽²⁾	1089,84€	2 937,84€	5 357,60€	6 513,72€
2 adultes et 1 enfant (3 parts)	363,28€	979,28€	1785,87€	2171,24€
2 adultes et 2 enfants (4 parts)	272,46€	734,46€	1339,40€	1628,43€
2 adultes et 3 enfants (5,5 parts)	198,15€	534,15€	974,11€	1184,31€
2 adultes et 4 enfants (7 parts)	155,69€	419,69€	765,37€	930,53€

⁽¹⁾ Ressources annuelles avant impôt (base 10% d'impôt), y compris allocation de la Caf.

⁽²⁾ Revenu mensuel net d'impôts, allocations de la Caf comprises.

Exemples de tarifs (année 2023) de diverses prestations pour une famille composée de deux adultes et deux enfants, avec des ressources différentes :

ACTIVITÉS	FAMILLE A 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE A 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE B 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE C 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE D 2 ADULTES 2 ENFANTS
Quotient familial	< à 272,45€	272,46€	734,46€	1339,40€	1628,43€
Accueil matin ⁽¹⁾ (forfait mensuel)	19,53€	19,53€	28,81€	41,50€	48,12€
Pause méridienne ⁽²⁾ (unité)	0,75€	0,75€	4,04€	7,82€	9,07€
Accueil du soir maternel ⁽³⁾ (forfait mensuel)	22,31€	22,31€	33,54€	48,40€	55,66€
Études dirigées / accueil du soir élémentaire ⁽³⁾ (forfait mensuel)	14,21€	14,21€	24,18€	35,50€	39,03€
ALSH* Mercredi : inscription et repas ⁽⁴⁾ (unité)	1,65€	5,43€	10,82€	19,39€	25,10€
ALSH* Vacances : inscription et repas ⁽⁴⁾ (unité)	1,65€	5,43€	10,82€	19,39€	25,10€

⁽¹⁾ Tarif au forfait à partir de cinq séances dans le mois.

⁽²⁾ Tarif unitaire.

⁽³⁾ Tarif au forfait à partir de cinq séances dans le mois.

⁽⁴⁾ Tarif unitaire (inscription à l'année ou ponctuelle).

*ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

Calendrier des permanences du service Finances/facturation :

- 2023 : 16/12.
- 2024 : 13/01, 03/02, 17/02.

La jeunesse et l'enseignement secondaire et supérieur

Avec deux cités scolaires, un lycée des métiers, un collège privé, une faculté, un institut universitaire de technologie et une école d'ingénieurs, ce sont près de 14000 élèves qui étudient à Sceaux et représentent les talents de demain. La ville de Sceaux, en application de sa politique en direction des familles et de la jeunesse, propose différents équipements et événements pour ces jeunes. Des opérations de prévention sont également proposées chaque année.

Établissements du secondaire

Les inscriptions s'effectuent directement auprès des établissements.

Les établissements secondaires sont gérés par le Département ou la Région.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Cité scolaire Lakanal

Proviseure : Corinne Raguideau

Proviseur adjoint du lycée (classes préparatoires aux grandes écoles) :

Annie Horvath

Proviseur adjoint du lycée :

Sandra Pinaud

Principal adjoint du collège :

Manuel Jack

3 avenue du Président Franklin-Roosevelt

Tél. : 01 41 87 20 00

Collège : 0921784p@ac-versailles.fr

Lycée : 0920145h@ac-versailles.fr

lyc-lakanal-sceaux.ac-versailles.fr

Lycée des métiers Florian

Proviseur : Denis Perrot

Proviseure adjointe : Clémentine Peret

9 bis rue de la Marne

Tél. : 01 41 87 02 20

ce.0920170k@ac-versailles.fr

lyc-florian-sceaux.ac-versailles.fr

Cité scolaire Marie-Curie

Proviseur : Étienne Recoing

Proviseur adjoint du lycée :

Stéphanie Sevrat

Principale adjointe du collège :

Julie Odde

1 rue Constant-Pilate

Tél. : 01 41 87 81 81

Collège : ce.0921785r@ac-versailles.fr

Lycée : ce.0920146j@ac-versailles.fr

lyc-marie-curie-sceaux.ac-versailles.fr

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

Externat Sainte-Jeanne-d'Arc (collège)

Directeur : Frédéric Gautier

27 rue des Imbergères

Tél. : 01 41 13 07 87

externat@jeanne-darc-sceaux.org

jdas.org

Établissement sous contrat d'association

CONSEILS D'ADMINISTRATION DU SECONDAIRE

Les conseils d'administration du secondaire (collèges et lycées) sont présidés par le chef d'établissement. Ils sont composés d'enseignants, de représentants de parents d'élèves, d'un délégué départemental de l'Éducation nationale, de représentants de la ville de Sceaux, le cas échéant, du Département ou de la Région.

Chaque conseil d'administration :

- émet avis et suggestions sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement et sur les questions concernant la vie scolaire ;
- vote le règlement intérieur et le budget.

> Pour tout renseignement, contacter l'établissement concerné.

Accompagnement à la scolarité

Des dispositifs d'accompagnement à la scolarité sont proposés pour les élèves des écoles élémentaires et les collégiens par l'Espace-relais et jusqu'au baccalauréat par le centre social et culturel des Blagis : voir page 33.



Informations et orientation

CIO DE MONTROUGE

24 rue Arthur-Auger

92120 Montrouge

Tél. : 01 46 57 24 75 - cio-montrouge@ac-versailles.fr

Lieux d'écoute, de conseil et d'information sur les métiers, les formations et les études, le CIO est un service public gratuit de l'Éducation nationale ouvert à tous, jeunes et adultes, avec ou sans rendez-vous.

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC VALLÉE SUD EMPLOI

Créé à l'initiative de Vallée Sud – Grand Paris, Vallée Sud Emploi est un guichet unique regroupant les acteurs de l'emploi. Véritable interface entre les besoins des entreprises et les habitants, il répond à l'ambition de mener une politique volontariste et coordonnée en faveur de l'emploi à l'échelle du territoire de Vallée Sud.

Vallée Sud Emploi offre par ailleurs les services d'une Mission Locale pour construire le projet professionnel des 16-25 ans.

Deux sites consacrés à cet accompagnement sont ouverts au public depuis le 15 janvier 2018 :

Vallée Sud Emploi - Antony

42 avenue Aristide Briand

92160 Antony

Tél. : 01 55 59 44 95

Mail : contact.emploi@valleesud.fr

Vallée Sud Emploi - Bagneux

1-3 Allée de Garlande

92220 Bagneux

Tél. : 01 46 56 78 79

Mail : contact.emploi@valleesud.fr



Service Jeunesse et prévention

LES ATELIERS

20 rue des Imbergères

Tél. : 01 41 13 32 95

Renseignements auprès du service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00.

En réponse à la demande exprimée par le conseil de Jeunes, la Ville a aménagé cet espace pour permettre aux jeunes scolarisés de la 6^e à la terminale domiciliés ou scolarisés à Sceaux de se retrouver en dehors des lieux scolaires ou du domicile familial. Un lieu situé en plein cœur de ville, à proximité des équipements culturels, où les adolescents peuvent échanger avec les animateurs. Ce lieu bénéficie d'un important équipement numérique. Chacun peut y trouver sa place pour étudier, jouer...

Horaires d'ouverture :

- en période scolaire : les mardis, jeudis et vendredis de 17h à 19h et les mercredis et samedis de 14h à 19h
- en période de vacances scolaires (petites vacances et juillet) : du lundi au vendredi de 14h à 19h

L'ESPACE-RELAIS

3 square de Bretagne

Renseignements auprès du service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00.

Cet espace s'adresse aux jeunes de 7 à 15 ans. Durant les périodes scolaires, un accompagnement scolaire est proposé sous forme d'aide aux devoirs et tutorat. L'implication des parents est demandée pour favoriser les progrès de l'enfant. Des stages de réussite sont proposés à l'occasion de chaque période de vacances scolaires. Ces stages de remédiation scolaire permettent à une cinquantaine d'élèves des écoles élémentaires et des collèges de consolider leurs connaissances, de combler d'éventuelles lacunes. Durant les vacances scolaires, les jeunes peuvent profiter de sorties culturelles et sportives et s'impliquer dans des actions citoyennes.

LA ROTONDE

48 bis rue de Bagneux

Tél. : 01 41 13 32 94

Renseignements auprès du service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00.

En réponse à la demande des jeunes du quartier des Blagis à travers la démarche participative "Parlons ensemble de Sceaux", la Ville a ouvert un espace dédié aux adolescents et jeunes majeurs. Ce lieu d'accueil, d'information et d'orientation leur permet de se retrouver et participer à des activités. Ils ont la possibilité d'être accompagnés



Défi de Sceaux

individuellement dans leurs projets. Enfin, l'aménagement des locaux (espace informatique et espace téléviseur, baby-foot, etc.) privilégie la convivialité.

Horaires d'ouverture :

- en période scolaire : du mardi au samedi de 14h à 19h
- en période de vacances scolaires (petites vacances et juillet) : du lundi au vendredi de 14h à 19h

TEMPS FORTS

La ville de Sceaux propose de nombreux événements pour les jeunes Scéens. À titre d'exemple, le Défi de Sceaux propose un tournoi d'épreuves sportives aux collégiens. La Ville organise également un vide-greniers pour les collégiens et lycéens. Par ailleurs, des séjours linguistiques ou sportifs et des voyages de découverte sont proposés lors des vacances d'été. Sceaux Gaming est aussi un moment fort de l'année qui permet aux jeunes de se divertir en découvrant des espaces numériques inédits.

SCEAUX GAMING

Sceaux gaming est un événement annuel consacré aux jeux vidéo et aux nouvelles technologies. Retrogaming, tournois ou encore démonstrations de réalité virtuelle sont autant d'occasions de venir se mesurer à d'autres joueurs dans un esprit convivial.

MINI-SÉJOURS D'ÉTÉ SOUS LE LABEL SDJES "COLOS APPRENANTES" D'ÉTÉ

Chaque été, la Ville organise des mini-séjours ouverts aux jeunes de 12 à 18 ans domiciliés à Sceaux. Les programmes et les modalités d'inscription (à réaliser via le le Portail familles) sont communiqués environ un mois avant la période d'inscription.

SÉJOURS DE VACANCES

Ces séjours se déroulent pendant les vacances d'été pour les enfants âgés de 12 à 18 ans. Chaque année, la Ville sélectionne des organismes auxquels sont confiés les enfants. Les séjours sont retenus en fonction de leur destination et de leur projet. Les programmes des séjours sont publiés un mois avant la période d'inscription. Ils sont disponibles dans les équipements municipaux ou téléchargeables sur sceaux.fr. Les inscriptions se font depuis le Portail familles.

MINI-SÉJOURS D'ÉTÉ ROTONDE

Chaque été, la Ville organise un mini-séjour d'une semaine ouvert aux grands adolescents et jeunes majeurs domiciliés à Sceaux. Au cours du printemps précédent, les jeunes participent à l'organisation de ce temps (inscriptions via le le Portail familles).

Solidarité Prévention

ACTIVITÉS ASSOCIATIVES : PENSEZ AUX COUPONS JEUNES !

Pour encourager la pratique d'activités sportives et artistiques par les Scéens de 12 à 18 ans, la Ville propose une aide financière aux familles dans le cadre de conventions avec de nombreuses associations locales : voir tableau des aides financières, p. 78.

POINT ÉCOUTE JEUNES

La ville de Sceaux a établi un partenariat avec les collèges Lakanal et Marie-Curie pour un temps d'accueil des collégiens. Ce dispositif offre la possibilité aux élèves qui le souhaitent de rencontrer un professionnel de la jeunesse pour aborder avec lui des questions d'ordre scolaire, familial ou personnel. Ce temps d'échange anonyme et confidentiel permet d'exprimer librement ses préoccupations.

En janvier 2023, ce dispositif a été étendu au lycée professionnel Florian.

Permanences durant la période scolaire :

- au collège Lakanal : mardi et vendredi de 11h30 à 14h
- au collège Marie-Curie : lundi de 11h30 à 14h
- au lycée professionnel Florian : mardi de 11h30 à 14h

Contact auprès du service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00

Dans le domaine de la solidarité internationale, l'opération Projeunes permet aux Scéens de 15 à 28 ans de présenter des projets recouvrant une dimension d'intérêt général. Étudiés par un jury, les projets les plus porteurs bénéficient d'une aide financière de la Ville.

ACTIONS DE PRÉVENTION

1. Dans un premier temps, la « demande » des jeunes s'exprime essentiellement de manière individuelle.

La première démarche d'accompagnement est l'identification des besoins du jeune. Progressivement s'installe une relation d'aide avec un certain degré de dimension éducative.

Cette proposition de parcours individualisé s'établit avec les partenaires du champ éducatif et social et le réseau de professionnels.

2. Les actions collectives ont pour but d'aider les jeunes à s'organiser pour construire et négocier un projet et d'apprendre ou de réapprendre les codes sociaux de la vie collective et d'en accepter les règles. Cette démarche s'effectue dans un souci de responsabilisation et de reconnaissance sociale des jeunes qui, en évitant l'assistanat, favorise l'insertion et la promotion sociale.

Faculté Jean-Monnet

Université Paris Sud

Droit-Économie-Gestion

Doyen : Charles Vautrot-Schwartz

54 boulevard Desgranges

Tél. : 01 40 91 17 00

jm.u-psud.fr

Institut universitaire de technologie de Sceaux (IUT)

Directeur : Virginie Demulier

8 avenue Cauchy

Tél. : 01 40 91 24 99

iut-sceaux.u-psud.fr

Classes préparatoires Lakanal

Proviseure : Corinne Raguideau

Proviseur adjoint du lycée (classes préparatoires aux grandes écoles) :

Annie Horvath

3 avenue du Président Franklin-Roosevelt

Tél. : 01 41 87 20 00

lyc-lakanal-sceaux.ac-versailles.fr

Cité scolaire Marie-Curie

Proviseur : Étienne Recoing

1 rue Constant-Pilate

Tél. : 01 41 87 81 81

lyc-marie-curie-sceaux.ac-versailles.fr

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La consultation “Parlons ensemble de Sceaux” menée en 2012 a révélé une attente forte de la part des habitants pour valoriser et développer les contacts avec la population étudiante. De leur côté, les étudiants marquent un fort attachement à leur école et souhaitent mieux connaître la ville dans laquelle ils étudient. Ce constat a abouti à la démarche “Sceaux campus” (plus de 9 000 étudiants).

Par la suite, en 2021, la Ville a mis en place le comité consultatif de la vie étudiante (CCVE) qui a pour objectif de favoriser des relations plus intégrées entre les établissements supérieurs, les habitants et les étudiants ; étudiants qui sont au centre de ce nouveau dispositif de démocratie participative. Des groupes de travail ont d’ores et déjà été initiés.

La Ville a ainsi développé des services adaptés aux étudiants, notamment en matière de logement. Conformément aux orientations fixées par le plan local d’urbanisme (PLU), elle a réalisé une résidence étudiante. Deux nouvelles résidences ont ouvert leurs portes à la rentrée 2019. Deux nouvelles conventions avec des acteurs du logement intergénérationnel ont été signées, permettant de créer des nouveaux binômes senior/



étudiant. Par ailleurs, chaque année, de nombreuses actions permettent de développer la vie étudiante : aide financière aux familles modestes ayant un étudiant à charge, organisation d'événements culturels, encadrement de projets tutorés, un accueil spécifique pour les nouveaux étudiants étrangers à des visites guidées de la Ville, et la nuit des étudiants du monde.

> Renseignements : Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00.

Résidence étudiante Édouard-Depreux

58 boulevard Desgranges

Tél. : 01 64 11 14 07

Gestionnaire : Fac habitat (fac-habitat.com)

Résidence étudiante Le Tocqueville

4 sentier de Fontenay

Tél. : 01 41 13 80 25

Gestionnaire : Studélites (studelites.com)

Résidence étudiante Erwin-Guldner

4 avenue Jules-Guesde

Tél. : 01 64 11 14 07

Gestionnaire : Fac habitat (fac-habitat.com)

Résidence étudiante Pierre-Ringenbach

1 chemin Jean-Claude-Républicain-Arnoux

Tél. : 01 64 11 14 07

Gestionnaire : Fac habitat (fac-habitat.com)

COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE : **LES QUATRE PARTENAIRES DE LA VILLE DE SCEAUX**

Camarage

Camarage offre un accompagnement des hôtes rapide et gratuit, la liberté de définir ses propres conditions d'accueil (montant solidaire et types de services), une triple garantie juridique (loyer impayé, responsabilité civile, contrat de cohabitation) ainsi qu'une formule pour les plus de 50 ans.

01 84 60 67 92

contact@camarage.fr

camarage.fr

Le Pari solidaire

Le Pari solidaire est l'association pionnière en France en matière de cohabitation intergénérationnelle. Elle permet à toute personne, propriétaire comme locataire, d'héberger, dès 60 ans, un jeune de 18 à 30 ans en échange d'une présence le soir et la nuit ou d'une indemnisation modérée, avec toujours l'idée d'une cohabitation conviviale.

01 42 27 06 20

contact@leparisolidaire.fr

leparisolidaire.fr

6 rue Duchefdelaville 75013 Paris

Héberjeunes

Héberjeunes met en relation les étudiants de l'université Paris-Saclay en recherche de logements et les propriétaires de chambres, studios ou appartements meublés. La sélection des candidats, la gestion des visites, la rédaction des contrats et autres conseils sont assurés par l'équipe de bénévoles de l'association.

01 69 15 65 44

heberjeunes.asso@u-psud.fr

heberjeunes.fr

ensemble2générations

Association d'intérêt général créée en juin 2006, ensemble2générations offre une mise en contact entre étudiants et seniors afin de favoriser la cohabitation intergénérationnelle. Trois formules sont proposées.

06 35 34 04 74

ensemble2generations.fr

La prévention et les aides



Fête des accueils de loisirs

Aides administratives, juridiques et sociales

Aide aux mères et aux familles à domicile (AMFD)

2 rue du Docteur-Roux

Tél. : 01 41 87 04 60

contact@amfdidsudetouest.fr

Service d'intervention sociale et familiale à domicile.

Caisse d'allocations familiales (Caf) des Hauts-de-Seine

70-88 rue Paul Lescop

92023 Nanterre cedex

Agence à Châtenay-Malabry : 3 rue Jean-Baptiste-Clément

Accueil uniquement sur rendez-vous

Tél. : 32 30

caf.fr

Dinamic Médiation familiale

10 rue Gaston-Levy

Tél. : 01 46 01 99 19

association@dinamic-mf.fr

mediationfamiliale.info

L'association interdépartementale Dinamic Médiation familiale reçoit sur rendez-vous, au centre social et culturel des Blagis.

Service des solidarités territoriales

2/4 rue de Bone

92160 Antony

Tél : 01 47 29 30 32

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. L'accueil est assuré par l'équipe administrative pour une première évaluation et orientation. L'accompagnement est effectué par des assistantes sociales et une conseillère en économie sociale et familiale. Permanences à l'espace France services le 1^{er} jeudi de chaque mois.

Maison de la justice et du droit des Blagis

7 impasse Édouard-Branly

92220 Bagneux

Tél. : 01 46 64 14 14

mjd.blagis@orange.fr et mjd-bagneux@justice.fr

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 17h.

Le point justice est fermé au public le lundi, sauf pour les rendez-vous de l'Adavip, du notaire et de l'avocat.

Sur rendez-vous, services d'information et de conseil juridique : association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales (antenne Adavip sud), information et prévention en matière de surendettement (association Cresus), avocats pour mineurs et jeunes adultes, permanence d'avocat, centre d'information sur les droits des femmes et de la famille, droit du travail, association départementale pour l'information sur le logement (Adil 92), médiateur RATP, délégué du défenseur des droits, conciliateur de justice, travailleur social, greffier du tribunal de grande instance de Nanterre, notaire, écrivain public, aide à la constitution de dossiers numériques.

Protection de l'enfance

Toute personne ou professionnel (assistante sociale, médecin...) témoin ou soupçonnant un enfant en danger ou risquant de l'être a pour responsabilité de le signaler :

- numéro vert national : 119, appel gratuit 24h/24 ;
- cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) du 92 : 0 800 00 92 92 ; appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30 ;
- aide sociale à l'enfance (section locale) : 2-4 rue de Bône, 92160 Antony.
Tél. : 01 47 29 30 32.

Union départementale des associations familiales des Hauts-de-Seine (UDAF 92)

BP 30 - 10 bis avenue du Général-Leclerc

92211 Saint-Cloud cedex

Tél. : 01 41 12 83 60 - Uniquement sur rendez-vous

L'Udaf défend les intérêts des familles par le biais des délégués familiaux et mène une action politique locale et départementale en faveur des familles.

PRÉVENTION ET SANTÉ

L'Aubier, centre de soins psychologiques en périnatalité

121 bis avenue du Général-Leclerc

92340 Bourg-la-Reine

Tél. : 01 42 11 78 35

Rendez-vous du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h.

L'Aubier s'adresse aux familles qui rencontrent des difficultés dans les relations avec leur bébé ou pendant la grossesse. Un soutien spécifique est proposé pendant et après des hospitalisations précoces. L'Aubier relève de l'établissement public de santé (EPS) Érasme, service public de santé mentale.

Caisse primaire d'assurance maladie 92

92026 Nanterre cedex

Numéro unique : 36 46

ameli.fr

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

CAMSP & PDAP Les Loupiaux

45 avenue de la division Leclerc

92290 Châtenay-Malabry

Téléphone : 01 80 87 84 40

Courriel : secr.camsploupiaux@cesap.asso.fr

Le CAMSP est un lieu de prévention, de dépistage et de prise en charge gratuite pour enfants présentant des difficultés de développement jusqu'à 6 ans.

Service des solidarités territoriales SST13

Mission protection maternelle et infantile (PMI)

Square Blanche Le Chevalier

92230 Sceaux

13 rue de la Méditerranée 92160 Antony ou 2/4 rue de Bône 92160 Antony

Tél. : 0806 00 00 92 / 01 55 59 44 00 / 01 56 45 14 69

Uniquement sur rendez-vous

La PMI est un service départemental chargé de la prévention et de la promotion de la santé de la famille et de l'enfant jusqu'à 6 ans. Accueil sur rendez-vous et gratuit. Possibilité d'examen médicaux et de vaccination des enfants par le médecin dans le cadre de consultations hebdomadaires et de visites à domicile par une sage-femme pendant la grossesse et après la naissance. La PMI organise également un bilan de santé pour les enfants de 3 à 4 ans dans toutes les écoles maternelles de la ville.

Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)

13 rue de la Méditerranée 92160 Antony ou 2/4 rue de Bône 92160 Antony –

Tél. : 0 806 00 00 92 / 01 56 45 14 69

Uniquement sur rendez-vous

cpefbourglareine@hauts-de-seine.fr

Le centre reçoit jeunes et adultes pour toute question liée à la sexualité et au couple. Sur rendez-vous et gratuit, le centre peut pratiquer des examens gynécologiques et de dépistage ou encore prescrire et délivrer une contraception gratuitement. Les mineurs peuvent venir sans être accompagnés d'un adulte.

Centre de soins en psychopathologie pour les 15-25 ans / L'Odyssée

17 avenue de Verdun

Tél. : 01 42 11 78 55

L'Odyssée propose aux jeunes (avec ou sans leurs parents), aux parents des adolescents ou aux professionnels un accueil gratuit sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Centre médico-psychologique pour enfants

80 rue Pierre-Vermeir

92160 Antony

Tél. : 01 42 11 78 30

Ce centre s'adresse aux enfants de 2 à 13 ans et à leur famille qui souhaitent être aidés ou conseillés pour des difficultés psychologiques. Les consultations sont effectuées gratuitement sur rendez-vous :

- lundi et mardi de 9h à 18h
- mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 17h

Le Relais / Clinique FSEF Sceaux

32 avenue du Président Franklin-Roosevelt

Tél. : 01 40 91 50 75

contact.dupre@fsef.net

Lieu d'accueil et d'évaluation pluridisciplinaire médico-psycho-pédagogique pour les jeunes de 11 à 25 ans présentant des difficultés scolaires, familiales, personnelles, psychologiques, sociales, médicales.

Accueil sans rendez-vous pour les lycéens ou étudiants du lundi au jeudi de 13h à 17h et le vendredi de 13h à 16h.



Accueil sur rendez-vous en matinée, pour les collégiens (à partir de 11 ans ou en 6^e). La présence d'un adulte responsable est demandée. Premier contact par téléphone obligatoire.

Consultations non payantes dont le financement est assuré par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France.

Relais familiaux Coup d'Pouce 92

10 rue Sintés

92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 31 44 60

cdp92@apprentis-auteuil.org

coupdpouce92.org

Cette structure assure un accueil temporaire d'enfants seuls ou en fratries en cas de maladie, d'hospitalisation des parents ou de problème familial.

Aides financières

AIDES FINANCIÈRES	CONDITIONS
PETITE ENFANCE	
AIDE Caf Bébé Dom 92	- sous condition de ressources - résider dans le département des Hauts-de-Seine - avoir un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans - bénéficier par la Caf du complément libre choix mode de garde pour l'emploi d'un assistant parental ou d'un assistant maternel agréé
SCOLARITÉ	
AIDE Ville Allocation communale d'aide à la famille	- être domicilié à Sceaux au 01/01/2023 - QF calculé par les services municipaux ≤ 510 € - avoir un enfant de 6 à 20 ans inscrit en établissement scolaire et non rémunéré dans le cadre de ses études
AIDE Caf Allocation de rentrée scolaire	- ne pas dépasser 25 775 € de ressources annuelles (2021) avec 1 enfant + 5 948 € par enfant supplémentaire - avoir à charge un ou plusieurs enfants écoliers, étudiants ou apprentis
AIDE Éducation nationale Prime à l'internat	prime destinée à tous les élèves boursiers nationaux qui sont scolarisés en internat ou établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
AIDE Éducation nationale Bourse lycée Bourse collège	sous condition de ressources sous condition de ressources
AIDE Département Hauts-de-Seine Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)	- être domicilié dans le département des Hauts-de-Seine - être français ou étranger en situation de séjour régulier, présentant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, ne disposant pas de ressources suffisantes



MONTANT ATTRIBUÉ	BÉNÉFICIAIRES	CONTACT
110 à 220€ par mois		Département des Hauts-de-Seine contact.hauts-de-seine.fr hauts-de-seine.fr
de 43€ à 560€ selon le cycle scolaire et le QF	enfants ou jeunes (jusqu'à 20 ans) inscrits en établissement scolaire et non rémunérés dans le cadre de leurs études	Ville de Sceaux Tél. : 01 41 13 33 00 Formulaire disponible sur sceaux.fr
- 398,09€ pour les 6 à 10 ans - 420,05€ pour les 11 à 14 ans - 434,61€ pour les 15 à 18 ans	enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans	Caisse d'allocations familiales Tél. : 3230 caf.fr
Le montant de la prime varie selon l'échelon de bourse de collège ou de lycée	élèves scolarisés au collège, au lycée ou dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	Direction académique des services de l'Éducation nationale Prime attribuée de façon automatique
Le montant varie en fonction des ressources et des charges de la famille. La bourse est versée en 3 fois, à la fin de chaque trimestre : montant trimestriel entre 156 € et 331 € Selon les ressources de la famille, le montant trimestriel est de 37 €, 104 € ou 162 €	élève d'une classe de 2 ^{nde} , 1 ^{re} , terminale (conduisant à un bac ou à un brevet de technicien), dans une classe de CAP ou dans une classe de niveau collège scolarisé en lycée ou dans une classe de 3 ^e "prépa-métiers" élève inscrit dans un collège public, privé ou au cned	Direction académique des services de l'Éducation nationale Dossier à retirer auprès de l'établissement fréquenté ou demande en ligne sur le portail Educonnect Direction académique des services de l'Éducation nationale Demande en ligne sur le portail Educonnect
montant variable selon décision de la commission	jeunes âgés de 16 à 25 ans	- Mission locale Vallée Sud - Grand Paris : 01 55 59 44 95 - Service Jeunesse et prévention de la ville de Sceaux : 01 41 13 33 00

AIDES FINANCIÈRES	CONDITIONS
LOISIRS	
AIDE Ville Coupon Enfants	- être domicilié à Sceaux - justifier d'un QF ≤ à 1 000€ calculé par les services municipaux - s'inscrire à une activité sportive ou culturelle proposée par une association conventionnée avec la Ville
AIDE Ville Coupon Jeunes	- être domicilié à Sceaux - percevoir l'allocation de rentrée scolaire (versée par la Caf) - s'inscrire à une activité sportive ou culturelle proposée par une association conventionnée avec la Ville
AIDE Département Hauts-de-Seine Pass+ Hauts-de-Seine	Carte jeunes multiservices destinée aux 11-18 ans domiciliés ou scolarisés dans un établissement privé ou public des Hauts-de-Seine : - une aide financière pour les activités extrascolaires, culturelles et sportives - une carte d'accès à la restauration scolaire avec une inscription en ligne dans la plupart des collèges publics - un service gratuit de soutien scolaire en ligne - des bons plans (invitations, réductions pour des matchs, concerts, etc.) pour les jeunes et leurs familles - le don d'un ordinateur portable aux collégiens (sous condition de ressources des familles) - une aide financière* pour le paiement de la carte de transport imagine R (sous condition de ressources des familles).
AIDE Caf Coup de pouce loisirs	- sous conditions de ressources - être domicilié dans les Hauts-de-Seine - imprimé envoyé par la Caf - s'inscrire à une activité de loisirs ou à un séjour de vacances



MONTANT ATTRIBUÉ	BÉNÉFICIAIRES	CONTACT
25 à 60€	enfants âgés de 5 à 11 ans	Ville de Sceaux Services de l'Action sportive et de l'Action culturelle et du patrimoine Tél. : 01 41 13 33 00 sceaux.fr
60€	enfants âgés de 12 à 18 ans	Ville de Sceaux Service Jeunesse et prévention Tél. : 01 41 13 33 00 sceaux.fr
80€ (pour les non-boursiers) et 100€ (pour les boursiers) Le département des Hauts- de-Seine accorde une aide financière* sur le forfait imagine R des collégiens boursiers. Cette aide est fonction du niveau de bourse : • échelon 1 : aide financière de 60,80€ • échelon 2 : aide financière de 152,10€ • échelon 3 : aide financière de 121,70€ Les familles pourront demander l'aide départementale via leur compte Pass+. *En complément de l'aide accordée sur le site Île-de-France Mobilité au moment de l'achat de l'abonnement (iledefrance-mobilites.fr).	tous les élèves de la 6 ^e à la terminale	Département des Hauts-de-Seine Plateforme tél : 09 69 32 60 92 hauts-de-seine.fr
- 130€ maximum par enfant de 4 à 11 ans - 80€ maximum par jeune de 12 à 16 ans	enfants de 4 à 16 ans à charge	Caisse d'allocations familiales Tél. : 3230 caf.fr

Les infos pratiques



Accueil de loisirs des Blagis

Calendrier petite enfance et vie scolaire

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Ven 1	Dim 1	Mer 1	Ven 1	Lun 1	Jeu 1	Ven 1	Lun 1	Mer 1	Sam 1	Lun 1	Jeu 1
Sam 2	Lun 2	Jeu 2	Sam 2	Mar 2	Ven 2	Sam 2	Mar 2	Jeu 2	Dim 2	Mar 2	Ven 2
Dim 3	Mar 3	Ven 3	Dim 3	Mer 3	Sam 3	Dim 3	Mer 3	Ven 3	Lun 3	Mer 3	Sam 3
Lun 4	Mer 4	Sam 4	Lun 4	Jeu 4	Dim 4	Lun 4	Jeu 4	Sam 4	Mar 4	Jeu 4	Dim 4
Mar 5	Jeu 5	Dim 5	Mar 5	Ven 5	Lun 5	Mar 5	Ven 5	Dim 5	Mer 5	Ven 5	Lun 5
Mer 6	Ven 6	Lun 6	Mer 6	Sam 6	Mar 6	Mer 6	Sam 6	Lun 6	Jeu 6	Sam 6	Mar 6
Jeu 7	Sam 7	Mar 7	Jeu 7	Dim 7	Mer 7	Jeu 7	Dim 7	Mer 7	Ven 7	Dim 7	Mer 7
Ven 8	Dim 8	Mer 8	Ven 8	Lun 8	Jeu 8	Ven 8	Lun 8	Mer 8	Sam 8	Lun 8	Jeu 8
Sam 9	Lun 9	Jeu 9	Sam 9	Mar 9	Ven 9	Sam 9	Mar 9	Jeu 9	Dim 9	Mar 9	Ven 9
Dim 10	Mar 10	Ven 10	Dim 10	Mer 10	Sam 10	Dim 10	Mer 10	Ven 10	Lun 10	Mer 10	Sam 10
Lun 11	Mer 11	Sam 11	Lun 11	Jeu 11	Dim 11	Lun 11	Jeu 11	Sam 11	Mar 11	Jeu 11	Dim 11
Mar 12	Jeu 12	Dim 12	Mar 12	Ven 12	Lun 12	Mar 12	Ven 12	Dim 12	Mer 12	Ven 12	Lun 12
Mer 13	Ven 13	Lun 13	Mer 13	Sam 13	Mar 13	Mer 13	Sam 13	Lun 13	Jeu 13	Dim 13	Mar 13
Jeu 14	Sam 14	Mar 14	Jeu 14	Dim 14	Mer 14	Jeu 14	Dim 14	Mar 14	Ven 14	Sam 14	Mer 14
Ven 15	Dim 15	Mer 15	Ven 15	Lun 15	Jeu 15	Ven 15	Lun 15	Mer 15	Sam 15	Lun 15	Jeu 15
Sam 16	Lun 16	Jeu 16	Sam 16	Mar 16	Ven 16	Sam 16	Mar 16	Jeu 16	Dim 16	Mar 16	Ven 16
Dim 17	Mar 17	Ven 17	Dim 17	Mer 17	Sam 17	Dim 17	Mer 17	Ven 17	Lun 17	Mer 17	Sam 17
Lun 18	Mer 18	Sam 18	Lun 18	Jeu 18	Dim 18	Lun 18	Jeu 18	Sam 18	Mar 18	Jeu 18	Dim 18
Mar 19	Jeu 19	Dim 19	Mar 19	Ven 19	Lun 19	Mar 19	Ven 19	Dim 19	Mer 19	Ven 19	Lun 19
Mer 20	Ven 20	Lun 20	Mer 20	Sam 20	Mar 20	Mer 20	Sam 20	Lun 20	Jeu 20	Sam 20	Mar 20
Jeu 21	Sam 21	Mar 21	Jeu 21	Dim 21	Mer 21	Jeu 21	Dim 21	Mar 21	Ven 21	Dim 21	Mer 21
Ven 22	Dim 22	Mer 22	Ven 22	Lun 22	Jeu 22	Ven 22	Lun 22	Mer 22	Sam 22	Lun 22	Jeu 22
Sam 23	Lun 23	Jeu 23	Sam 23	Mar 23	Ven 23	Sam 23	Mar 23	Jeu 23	Dim 23	Mar 23	Ven 23
Dim 24	Mar 24	Ven 24	Dim 24	Mer 24	Sam 24	Dim 24	Mer 24	Ven 24	Lun 24	Mer 24	Sam 24
Lun 25	Mer 25	Sam 25	Lun 25	Jeu 25	Dim 25	Lun 25	Jeu 25	Sam 25	Mar 25	Jeu 25	Dim 25
Mar 26	Jeu 26	Dim 26	Mar 26	Ven 26	Lun 26	Mar 26	Ven 26	Dim 26	Mer 26	Ven 26	Lun 26
Mer 27	Ven 27	Lun 27	Mer 27	Sam 27	Mar 27	Mer 27	Sam 27	Lun 27	Jeu 27	Sam 27	Mer 27
Jeu 28	Sam 28	Mar 28	Jeu 28	Dim 28	Mer 28	Jeu 28	Dim 28	Mar 28	Ven 28	Dim 28	Mer 28
Ven 29	Dim 29	Mer 29	Ven 29	Lun 29	Jeu 29	Ven 29	Lun 29	Mer 29	Sam 29	Lun 29	Jeu 29
Sam 30	Lun 30	Jeu 30	Sam 30	Mar 30		Sam 30	Mar 30	Jeu 30	Dim 30	Mar 30	Ven 30
	Mar 31		Dim 31	Mer 31		Dim 31		Ven 31		Mer 31	Sam 31

■ Vacances
■ Jours fériés
■ Fermeture des LAEP
■ Fermeture des crèches
■ Regroupement

■ Périodes d'inscription pour les vacances depuis le Portail familles :
Toussaint du 1^{er} au 14/09, Noël du 21/09 au 5/10, Hiver du 9 au 23/11,
Printemps du 11/01 au 25/01, Été du 29/02 au 15/03
LAEP Charaire : mercredi matin de 9h30 à 11h30
LAEP Blagis : vendredi matin de 9h30 à 11h30

Pour l'année 2023-2024, les classes vaqueront le vendredi 10 mai et le samedi 11 mai 2024.
Rentrée des élèves : le 4 septembre 2023.
Sortie des élèves le 6 juillet 2024. Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.

Plan des structures d'accueil enfance et petite enfance

STRUCTURES PETITE ENFANCE

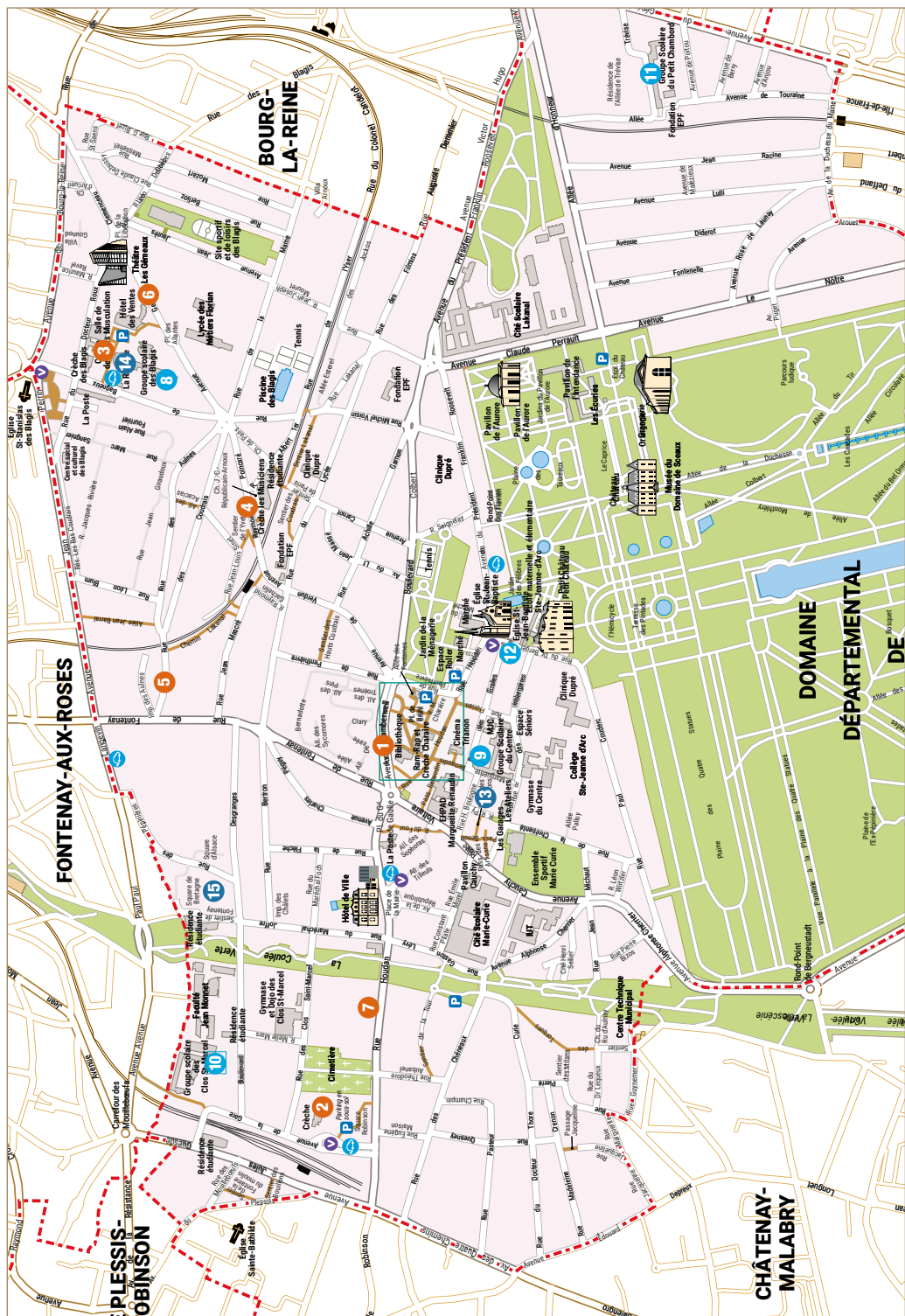
- 1 **Multi-accueil Charaire et Ram-rap**, Jardin Blanche-Le-Chevallier
Accueil enfants-parents Charaire
- 2 **Multi-accueil de l'avenue de la Gare**, 12 avenue de la Gare
- 3 **Multi-accueil des Blagis**, 10-12 rue du Docteur-Roux
Accueil enfants-parents des Blagis
- 4 **Maison Les Musiciens**,
 - **Multi-accueil Clef de sol**, 2 rue Albert 1^{er}
 - **Multi-accueil Clef de fa**, 2 rue Albert 1^{er}
- 5 **Accueil collectif associatif Pom' d'api**, 6 rue des Coudrais
- 6 **Accueil collectif associatif Or Haya**, 28 avenue Georges-Clemenceau
- 7 **Accueil collectif Les Petites Canailles**, 146 rue Houdan

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

- 8 **Écoles maternelle et élémentaire des Blagis**, 1/2 place des Ailantes
Accueil de loisirs des Blagis, 4 place des Ailantes
- 9 **Écoles maternelle et élémentaire du Centre**, 6/7 rue Marguerite-Renaudin
Club de loisirs, 8 quater rue Marguerite-Renaudin
Écoles maternelle et élémentaire des Clos-Saint-Marcel, 46/48 avenue de la
- 10 Gare
Accueil de loisirs des Clos-Saint-Marcel, 46 avenue de la Gare
- 11 **École primaire du Petit-Chambord**, 6/8 allée de Trévise
- 12 **Écoles maternelle et élémentaire Sainte-Jeanne-d'Arc**, 7 rue du Docteur-Berger

ÉQUIPEMENTS JEUNESSE

- 13 **Les Ateliers**, 20 rue des Imbergères
- 14 **La Rotonde**, 48 bis rue de Bagneux
- 15 **L'Espace-relais**, 3 square de Bretagne





Accueil de loisirs

Index alphabétique

Accompagnement à la scolarité	33	Élus	6
Accueil collectif de la petite enfance	14, 84	Enseignement privé	29, 56
Accueils de loisirs	35, 44	Enseignement secondaire et supérieur	56, 65
Accueils du matin et du soir	35, 36, 38, 39	Espace-relais	33, 61
Activités culturelles et sportives à l'école	41	Études	39
Aides financières	76-79	Études dirigées	35, 39
Allergies alimentaires	37	Garderie du mercredi	35, 44
Allocation communale d'aide à la famille	76	Handicap	30
Assistants maternelles	19	Inscriptions scolaires	26
Associations de parents d'élèves	32	Maison de la justice et du droit	72
Assurance maladie	73	Médecine scolaire	31
Assurance scolaire	27	Mini-séjours	49
Ateliers (Les)	61	Multi-accueils	14
Bourses nationales d'études de lycée	76	PAI	37
Caisse d'allocations familiales (Caf)	71	Pass+ Hauts-de-Seine	78
Calendrier des crèches	83	Pause méridienne	35
Calendrier scolaire	83	Prévention santé/sociale et familiale	71-75
Carapattes	32	Prime à l'internat	76
Centre de la protection maternelle et infantile	73	Quotient familial	51
Centre de planification et d'éducation familiale	74	Ram-rap	19
Centres de soins pour adolescents	74	Relais familiaux Coup d'Pouce	75
Classes de découverte - Voyages scolaires	43	Restauration scolaire	36
Commission des menus	36	Rotonde (La)	61
Conseil consultatif des familles et de la vie de l'enfant	7	Sceaux campus	65
Conseil d'Enfants	7	Séjours de vacances	49
Conseils d'administration du secondaire	57	Service des solidarités territoriales	71
Conseils d'école	32	Stages multisports scéens	49
Consultation médico-psychologique	73-74	Unité localisée pour l'inclusion scolaire	30
Coup de pouce loisirs	78	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants	30
Coupon Enfants - coupon Jeunes	78	Vallée Sud Emploi	59

Ville de Sceaux
122 rue Houdan
Tél. : 01 41 13 33 00
sceaux.fr   



Pages intérieures : Nicolas Gallon et Laurent Julliand / Contextes, Patrick Boren
Adobe stock, service Communication de la ville de Sceaux, Bertrand Guigou, Antonio Borgia

Conception et réalisation : service Communication de la ville de Sceaux - juillet 2023